

# MANTES-LA-JOLIE CAPITALE DE LA FRANCE SOUS HENRI IV 1590-1594

## Avant-propos

Avant d'être sacré roi dans la cathédrale de Chartres, le 25 février 1594, et de rentrer définitivement à Paris, le 25 mars du même mois, Henri IV fait de Mantes-la-Jolie la capitale de son royaume. Ne pouvant entrer dans la capitale, tenue par la Ligue, organisation militaire et politique ultra-catholique, il exerce son règne depuis Mantes-la-Jolie. Son acte royal le plus célèbre demeure la promulgation de l'édit de Mantes, le 4 juillet 1591, édit de tolérance précurseur de celui de Nantes en 1598.

C'est aussi depuis Mantes qu'il escompte divorcer de Marguerite de Valois, dite la reine Margot, pour convoler en justes noces avec Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse, qui vit à demeure dans cette ville. Le 22 juillet 1593, il lui écrit : « *Mes belles amours, ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux* », c'est-à-dire sa conversion au catholicisme. Cette conversion fut préparée par la Conférence de Mantes, en avril 1593, réunissant religieux, nobles et juristes, catholiques ou protestants.

Ces lignes résultent en premier de ma contribution écrite, orale et visuelle lors du colloque d'histoire « *Les rois de France et les Yvelines* », tenu à Marly-le-Roi le 11 octobre 2014. Pour *Les Amis du Mantois*, j'y ai présenté « *Heurs et malheurs d'un roi de France à Mantes : Henri IV* ».

Mes recherches se sont appuyées principalement sur le *Registre-journal du règne d'Henri IV*, de Pierre de l'Estoile (1546-1611), auteur d'une chronique constituant une source unique pour l'étude historique des guerres de religion sous Henri III et Henri IV, sur les *Lettres-missives de Henri IV de 1567 à 1610* déposées à la Bibliothèque Nationale de France, sur *Henri IV le règne interrompu* développé sur le site du ministère de la Culture et de la Communication. Mes recherches m'ont conduit également à étudier les historiens locaux tels Alphonse Durand et Eugène Gravé dans *La Chronique de Mantes* publiée en 1833, *Histoire et description de Mantes et Environs* par Paul Poirier, publié en 1890, et *Mantes et son arrondissement* de Vincent Bourselet et Henri Clérisse, édité en 1933. Bien évidemment, les nombreux travaux de recherche, transcrits dans les bulletins *des Amis du Mantois* sur ce sujet, m'ont été d'une aide précieuse.

Fort de toutes ces sources et en m'appuyant sur la bibliographie citée en référence dans le texte, mon travail d'écriture s'intitule *Mantes-la-Jolie capitale de la France 1590-1594 sous Henri IV*.

## Mantes-la-Jolie ville royale

Au Moyen Âge, face au duché de Normandie, Mantès est la première ville royale de la vallée de la Seine pour le contrôle des liaisons fluviales et routières entre Paris et Rouen. Par ailleurs, parallèle à la frontière ducale, une route relie les villes de Chartres et Beauvais en franchissant la Seine à Mantès. En raison de cette situation frontalière et de ce nœud de communications, les rois capétiens, puis ceux des Valois, sont particulièrement attentifs au renforcement de cette ville stratégique, tant du point de vue politique que commercial. Ainsi, dès le XI<sup>e</sup> siècle, la constante rivalité entre ducs de Normandie et Capétiens entraîne la création d'une première enceinte défensive. Elle va s'étendre au fur et à mesure du développement urbain et fixer les limites de Mantès jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Mais dès le X<sup>e</sup> siècle, Mantès-la-Jolie possède un château-fort sous la forme d'une motte castrale pour défendre la frontière du royaume des Francs avec la Normandie. Son architecture rectangulaire domine la Seine, garnie de tours reliées par un chemin de ronde protégé par des parapets crénelés. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, les tours sont devenues de forme circulaire et des constructions en saillies les protègent des attaques.

Le premier nom de Mantès, *Medanta*, et le donjon de la Motte sont cités dans le Polyptyque d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, recensant les biens de l'abbaye entre Seine et Eure, vers 823/828. Des habitations et un domaine existent autour du donjon qui va s'entourer de murailles. Cet édifice militaire massif va se dénommer « *La Tour de Ganne ou Tour du Mont Epervier* ».

Jusqu'à l'automne 911, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte entre le roi des Francs, Charles III, et Rollon, un chef viking, Mantès appartient au comté de Madrie, région entre le sud-est de l'actuelle Normandie orientale et l'ouest de l'Île-de-France aujourd'hui. Ce comté disparaît avec le traité précité dès la moitié du X<sup>e</sup> siècle. Mantès est rattachée au doyenné du Pincerais qui a pour capitale Poissy.

Gauthier II le Blanc (944-1027), comte du Vexin, de Mantès, d'Amiens et du Valois, aurait jeté les fondements d'un véritable château-fort autour de 1006. En 1032, le fils de Gauthier entrant dans les ordres, Mantès est dévolu au duché de Normandie. Mais le comte de Meulan, se disant comte du Vexin, s'y fait représenter par un vicomte. En juillet 1087, Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, veut régler définitivement la question de la suzeraineté du Vexin français. Il ravage la région, pénètre dans Mantès et met la ville à feu et à sang. Seul le château reste debout. Mais en traversant Mantès, un accident de cheval blesse grièvement Guillaume le Conquérant qui va mourir à Rouen. Mantès et le Vexin français ne sont pas annexés.

En 1104, le roi de France Philippe 1<sup>er</sup> confie le Vexin français au dauphin, futur Louis VI et Mantès à son fils bâtard Philippe. Six ans plus tard, devant la rébellion de son demi-frère contre son trône, Louis VI assiège Mantès, la reprend et l'annexe à la couronne de France.

En 1233, le roi Philippe-Auguste meurt à Mantès au cours de l'un de ses nombreux séjours.

Le roi Philippe III le Hardi donne la prévôté à bail au maire et aux pairs de la ville en 1275. Marie de Brabant, veuve du roi Philippe III le Hardi, reçoit en douaire la châellenie de Mantès et y institue un bailliage indépendant de celui de Senlis. A la mort de son époux en 1285, elle s'installe à Mantès durant 36 années. Mais le comté de Mantès est donné en dot par le roi Philippe le Long à Jeanne de France, fille de Louis X, lors de son mariage avec Philippe d'Évreux en 1310.

Le château-fort est agrandi en 1318 par Jeanne de France, qui, avec son époux Philippe d'Évreux, y habitent. Pour cela ils empruntent 1 000 livres tournois à la ville de Mantès construite autour et qui se protège derrière une enceinte fortifiée. Leur fils, Charles II (1332-1387), roi de Navarre et comte d'Évreux, en hérite. En 1361, il renforce les fortifications de la ville et séjourne fréquemment dans le vieux château féodal. Il l'a également fortifié par une enceinte

avec porte et pont-levis, dans laquelle s'enferme aussi la collégiale Notre-Dame. Cette disposition existe jusqu'en 1432, où cette partie des fortifications est démantelée. La Seine est fermée par une citadelle dénommée le château Fétu ou Tour Saint-Nicolas, défendant tout passage par le fleuve et sur les berges. Aucun quai n'existe encore et les murailles sont en bordure de la Seine.

Après les incendies et pillages de Mantes par les Anglais et les Navarrais en 1365, Charles V (1338-1380), roi de France, reprend la ville et restaure complètement le château. Tout en conservant la demeure féodale, il en fait une habitation seigneuriale, plaisante et confortable. Il renforce également les fortifications de la ville du côté de la Normandie anglaise. Mais Mantes est rendue au roi de Navarre en 1369.

Le duc de Bourgogne, allié secret de Henri V, roi d'Angleterre, en guerre contre le dauphin, s'empare de Mantes en 1417. En 1419, la ville, prêtant allégeance au roi d'Angleterre, ne retourne sous la couronne de France qu'en 1449. Durant cette période, les défenses de Mantes sont renforcées du côté du royaume de France.

En 1449, profitant de la présence des troupes françaises à proximité de la ville, la population se soulève contre l'occupant anglais. Elle s'empare de la tour Saint-Martin et de la Porte-aux-Saints. Les Anglais capitulent le 26 août 1449. Les troupes françaises, commandées par Jean de Dunois, prennent possession de Mantes au nom de la couronne de France.

Louis VI, dit le Gros, a accordé à la ville en 1110 sa première charte communale.

Mantes et son château ont abrité plusieurs rois de France : Philippe 1<sup>er</sup> (1052-1108), Louis VI (1081-1137), Louis VII (1120-1180), Philippe Auguste (1165-1223), Saint-Louis (1214-1270), et de nombreuses reines de France telles Blanche de Castille (1188-1252), Marguerite de Provence (1221-1295), Marie de Brabant (1254-1322) reine douairière, Catherine de Médicis (1519-1589), Éléonore d'Autriche (1498-1547), Marie de Médicis (1575-1642).

Louis IX, dit Saint Louis, se rend souvent à Mantes pour visiter sa mère, Blanche de Castille, et son épouse, Marguerite de Provence. Des chroniques affirment que la collégiale Notre-Dame de Mantes est achevée « *grâce à la piété et à la magnificence* » de ces deux souveraines.

À la mort de son époux Henri II, Catherine de Médicis obtient Mantes en usufruit en tant que régente du royaume. Après l'avènement de son fils, Charles IX, elle cède en 1569 la ville aux derniers de ses enfants, François d'Alençon. Ce dernier conserve Mantes dix ans durant. Lorsqu'il fréquente la cour de France et devient l'ami de François d'Alençon, Henri de Navarre, le futur Henri IV, époux de Marguerite de Valois, fille de Henri II, séjourne dans la cité de son beau-frère.

Louis, duc d'Orléans, second fils de Henri II, meurt dans le château de Mantes le 25 octobre 1550. Pendant les troubles de la Ligue, en 1588, Henri III y demeure quelque temps. La reine-mère, Catherine de Médicis l'y rejoint, en juillet de la même année.

Henri IV y séjourne de 1590 à 1594. Après son entrée dans Paris, légitimé roi de toute la France, de retour à Mantes, il aurait dit à son épouse Marie de Médicis, au mois de mars 1609, en se promenant dans les jardins du château : « *Madame, si vous saviez combien cette ville m'est chère ! Mantes a été autrefois mon Paris, ce château mon Louvre, et ce jardin mes Tuileries, où je pris de fort bonnes résolutions* ».

Dès l'assassinat de Henri IV par Jacques Ravaillac en 1610, le château de Mantes cesse d'être une résidence royale. En 1615, Marie de Médicis, veuve du roi et régente du royaume, fait démolir son enceinte, côté Rosny-sur-Seine, pour faire construire le couvent et l'église des Capucins à Limay.

L'assemblée générale du clergé de France<sup>1</sup>, convoquée en 1641, par le cardinal de Richelieu, se tient dans Mantes. Pour financer les guerres de Louis XIII, il est demandé un impôt de 80

---

<sup>1</sup> Cité par Vincent Bourselet et Henri Clérisse dans *Mantes et son arrondissement*. 1933.

millions de livres sur les biens ecclésiastiques. Finalement, après moult discussions violentes, la couronne n'obtient que 5 500 000 livres.

Le dernier roi de France à séjourner à Mantes est Louis XIV, avec sa cour du 25 au 28 septembre 1652, puis du 11 au 17 octobre. Il loge rue aux Pois, dans l'ancien hôtel particulier de Duplessis-Mornay. Son frère, dit Monsieur, son épouse Anne d'Autriche et son premier ministre, le cardinal Mazarin, habitent dans les hôtels particuliers voisins. Le roi visite le Mantois, notamment le couvent des Célestins de la Sainte Trinité à Limay.

Lors des troubles de la Fronde<sup>2</sup> du Grand Condé, qui se terminent en 1653, Louis XIV ordonne que Mantes s'oppose à l'armée de ce prince. Mais le maire de Mantes et le duc de Sully, gouverneur de la ville, laissent les troupes rebelles traverser la cité. Le roi les démet de leurs charges durant un temps très court : la Fronde vaincue et le prince de Condé exilé en Espagne. C'est le dernier fait important de l'histoire de Mantes sous l'Ancien Régime.

Jusque vers 1700, les bâtiments annexes du château sont réservés aux troupes de passage, à des convois de l'État et aux valets des personnages officiels en déplacement. De 1721 à 1791, ces écuries servent à loger les chevaux du relais de la poste royale. Mantes, ses fortifications et son château, n'ont plus aucune valeur stratégique. Louis XIV a définitivement ruiné la moindre incartade aristocratique.

L'imposante Porte de Rosny, forte d'une citadelle et de deux tours, finit d'être démantibulée pour la construction de maisons. Elle est complètement détruite en 1739. La Porte des Cordeliers, qui s'ouvrait sur la Seine, protégée par deux tours et un bastion, débute sa destruction la même année. La Porte-aux-Saints, dite aussi Porte Chanteraine, munie d'un pont-levis et d'une douve, demande plus d'ouvrages pour sa destruction totale en 1818. Les portes secondaires tombent d'elles-mêmes et n'existent plus au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Plus entretenue, la tour de Ganne, donjon du château, s'écroule d'elle-même en 1719. Bâtiment carré de cinq étages, solidement édifié avec les pierres de Vernon au X<sup>e</sup> siècle, il n'en reste que deux petits pans ruinés en 1800. Mais dès 1604, Henri IV avait établi sur la place d'armes du château une plantation de mûriers et dans une partie des bâtiments annexes une manufacture de draps de soie.

Mantes, ville royale, qui battit monnaie sous Philippe 1<sup>er</sup>, Louis VI et Louis VII, n'occupe plus une place importante dans l'histoire de France. Depuis 1926, elle n'est plus sous-préfecture de Seine-et-Oise comme le souligne Henri Clérisse<sup>3</sup> en 1939. L'établissement, dit du Grand-Saint-Louis, qui logeait chaque année « *environ vingt-quatre milles bœufs et dix milles moutons de Normandie, pour approvisionner Paris* », n'existe plus à son époque.

Au fond de la rue de Château-Poissy, s'élevait un portail qui donnait sur le jardin du château. Par cette issue, Henri IV venait rencontrer Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse, qui logeait dans l'hôtel particulier qui portait le nom de cette rue, mais situé à côté, rue Thiers. L'hôtel particulier de Gabrielle d'Estrées est décrit ainsi par Henri Clérisse : « *Le percement de la rue Nationale fit disparaître une partie de cette demeure somptueuse. La propriété est surtout connue sous le nom de maison de Gabrielle d'Estrées, qui l'habita. La porte d'entrée de l'hôtel subsiste en entier au no 1. Le fronton que supportent deux pilastres couronnés d'un chapiteau et le cintre élégant orné d'une clef de voûte sculptée, flanquée de motifs bien fouillés, méritent l'attention.* » Cet immeuble fut détruit par les bombardements alliés de 1944 sur Mantes-la-Jolie.

---

<sup>2</sup> Troubles armés entre 1648 et 1653 contre l'absolutisme monarchique.

<sup>3</sup> *Promenades dans Mantes-la-Jolie.*

## Henri III de Valois, roi de France, et Henri de Bourbon, roi de Navarre

Le second est le beau-frère du roi de France, depuis son mariage à Paris, le 18 août 1572, avec sa sœur Marguerite de Valois, dite la reine Margot.

D'abord baptisé catholique, le 13 décembre 1553, Henri de Bourbon a pour parrains son grand-père maternel Henri II, roi de Navarre, et le roi de France Henri II. Ses marraines sont la reine de France Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, sa tante maternelle. Son père, Antoine de Bourbon, est Premier prince de sang du royaume de France, puisque descendant de Saint Louis et successeur naturel des rois de la maison des Valois, si ces derniers n'ont aucun héritier mâle.

Son père, catholique, et sa mère, protestante, s'opposent sur la religion à donner à leur fils. D'abord sous la coupe de son père, Henri de Bourbon grandit dans le catholicisme et fréquente la cour de France. Mais en 1562, Henri de Bourbon, qui combat les protestants lors de la première guerre de Religion, meurt d'un coup d'arquebuse lors du siège de Rouen. En 1567, Jeanne d'Albret fait revenir dans le Béarn son fils où il adopte les principes de la religion réformée.

A la mort de sa mère, il devient roi de Navarre en 1572 et chef du parti protestant. Son mariage avec Marguerite de Valois a été arrangé entre les cours de France et de Navarre pour réconcilier les partis protestants et catholiques. Or survient le massacre de la Saint-Barthélemy contre les protestants, le 24 août 1572, six jours à peine après son mariage. Henri de Navarre en réchappe du fait de son statut de prince de sang et de sa parenté avec le roi de France. Mais il est retenu à la cour de France, à Paris, où il abjure le protestantisme pour préserver sa vie.

Après plus de trois ans à la cour, il profite des troubles de la Cinquième guerre de religion pour s'enfuir de Paris, le 5 février 1576. Henri de Navarre renoue avec la religion réformée le 13 juin de cette année. Cependant, il s'entend peu avec son cousin, le duc de Condé, chef de guerre exalté des protestants. De ce fait, il participe timidement à la Sixième guerre de religion. Entretemps, le pape le condamne comme relaps<sup>4</sup>. Sixte Quint l'excommunie et le prive de ses droits et dignités à la couronne de France. Mais le parti protestant se méfie de sa sincérité à l'égard du protestantisme. Roi de Navarre, Henri de Bourbon installe sa cour non pas dans le Béarn, mais dans le château de Nérac, en Lot-et-Garonne. Sa cour est composée de protestants et de catholiques.

Néanmoins, le roi de Navarre prend part à la Septième guerre de religion relancée par ses coreligionnaires. Il prend la cité catholique de Cahors, en mai 1580, mais réussit à éviter pillage et massacre malgré cinq jours de combats de rue. Il se bat contre les troupes de son cousin Henri III, roi de France, lequel n'a aucun enfant de son mariage.

Le 10 juin 1584, François de France, frère cadet du roi Henri III, meurt de la tuberculose sans aucune descendance. Désormais, le protestant Henri de Bourbon, roi de Navarre, est l'héritier potentiel du trône de France.

Pour le parti catholique, l'accession au trône d'un huguenot, doublé d'un excommunié par la papauté, demeure rédhibitoire. Même la réconciliation prônée par le roi de France envers son cousin, roi de Navarre, est inacceptable.

Le duc de Guise forme la Ligue catholique. Contre l'arrivée sur le trône d'Henri de Navarre, il signe avec l'Espagne un traité secret. Il empêche 50 000 écus mensuels et promet de placer sur le trône de France le cardinal de Bourbon, cousin du roi de Navarre.

Sous la pression de la Ligue, le 7 juillet 1585, Henri III s'engage à « *bouter les hérétiques hors du royaume* » et à faire la guerre à Henri de Navarre, son propre héritier sur le trône de

---

<sup>4</sup> Relaps : terme par lequel la papauté désigne un catholique retombé dans le protestantisme, considéré comme une hérésie, après y avoir solennellement renoncé.

France. La Huitième et dernière guerre de religion commence. Son armée est mise en déroute par Henri de Navarre à la bataille de Coutras, le 20 octobre 1587.

Cependant, en mars de cette année, il avait déjoué une conspiration ourdie par le roi d'Espagne et une faction ultra-catholique de la Ligue. Après sa défaite de Coutras, le fossé se creuse entre Henri III de France et les ambitions de la Ligue. Le roi est chassé de Paris, le 13 mai 1588.

Comme il fait assassiner le duc de Guise et le frère de ce dernier, puis arrêter nombre de ligueurs, la France catholique rejette sa souveraineté et la Ligue est conduite par le duc de Mayenne, benjamin du duc de Guise.

Le 5 janvier 1589, la Faculté de théologie de Paris délègue tous les sujets de France de leur serment d'obéissance à Henri III. Le 26 mai, le pape Sixte Quint décrète un monitoire d'excommunication contre Henri III. Dans Paris, le Conseil des Seize, représentant la Ligue avec un chef par arrondissement, déchoit Henri III de sa couronne. Il adoube à sa place le cardinal Charles de Bourbon et l'intronise en tant que Charles X.

Auparavant, le roi s'était réfugié à Tours le 6 mars 1589. Traqué par le duc de Mayenne, Henri III se réconcilie avec le roi de Navarre, le 3 avril 1589. Troupes catholiques royales et troupes protestantes s'unissent pour combattre la Ligue. Après plusieurs batailles, le 5 juillet 1589, la ville de Poissy est prise sans coup férir.

Reste la capitale de la France que les deux alliés vont assiéger, plus pour l'affamer que pour la prendre par les armes. Pour l'heure, Henri III et Henri de Navarre tiennent leur camp dans le château de Saint-Cloud.

Dans Paris, on voue le roi à la mort : places, rues ou églises retentissent d'invectives et d'injures contre Henri III. Fanatisé par toutes ses imprécations envers le souverain, Jacques Clément, jeune moine dominicain, s'extrait de la capitale avec l'intention d'assassiner le roi à Saint-Cloud. Il parvient au château le 1<sup>er</sup> août à huit heures du matin. Il se dit porteur d'une lettre d'Achille de Harlay, ami du roi et emprisonné à la Bastille.

Les gardes refusent l'entrée de l'appartement royal au religieux. Mais Henri III, catholique jusqu'au plus profond de son âme, ordonne d'amener devant lui cet ecclésiastique, d'autant plus porteur d'une missive secrète de l'un de ses proches, embastillé à Paris.

Henri III est mortellement blessé par un coup de poignard et son meurtrier tué sur-le-champ par la garde. Cependant, le roi ne meurt que le lendemain. Sur son lit de mort, devant la reine et ses proches, il fait reconnaître Henri de Navarre pour son successeur. Le dernier des Valois expire le 2 août 1589, à l'âge de trente-huit ans, après un règne de quinze ans.

Cependant, le crime de lèse-majesté étant imprescriptible, Jacques Clément, bien que mort sous les coups des gardes du roi, doit subir son procès. Représenté par un curateur, le cadavre est traduit devant la justice du nouveau souverain, avant de subir le châtement réservé aux régicides. Son cadavre subit le supplice de l'écartèlement par quatre chevaux. Puis, son corps est brûlé et les cendres sont jetées dans la Seine « *à ce qu'il n'en soit à l'advenir aucune mémoire* ».

Louise de Lorraine-Vaudémont, épouse du roi défunt, espère qu'Henri IV punisse les vrais coupables. L'histoire retient qu'Edme Bourgoing, prieur des Dominicains à Paris, a poussé son disciple Jacques Clément jusqu'à l'acte suprême. Et dans son prieuré, il célébra en chaire « *l'action héroïque et le glorieux martyr* » de Jacques Clément. Le pape Sixte Quint pensa même à canoniser le jeune dominicain. Louise de Lorraine-Vaudémont incrimine également le duc de Mayenne et la duchesse de Montpensier, veuve du duc de Guise, ancien chef de la Ligue.

Lorsqu'Henri IV fait de Mantes-la-Jolie la capitale de son royaume, il accède au souhait de la reine douairière<sup>5</sup> et un procès intervient dans la Collégiale Notre-Dame de Mantes.

Mais pour le moment, Henri IV renonce à assiéger Paris. Les  $\frac{3}{4}$  du royaume ne reconnaissent pas le chef du parti protestant comme leur monarque. Les ultra-catholiques de la Ligue nient

---

<sup>5</sup> Titre accordé à l'épouse vivante d'un roi défunt.

par les armes la légitimité de cette succession, d'autant plus que le nouveau roi n'abjure pas le protestantisme comme il l'avait promis à Saint-Cloud, le 4 août 1589.

Dans cette déclaration, il promettait de maintenir la religion catholique dans le royaume et de se faire instruire en cette religion par « *un bon, légitime et libre concile* » réuni rapidement.

De ce fait, son armée affronte les troupes du duc de Mayenne, chef de la Ligue. Paris a intronisé celui-ci lieutenant général de la Couronne de France. Il met en place un contre-État ligueur et s'entoure d'un conseil de gouvernement.

## Henri IV roi de France et la Ligue

Devant la défection de nombre de soldats de feu le roi Henri III et comme nombre de grandes cités se sont rangées derrière la Ligue, le nouveau monarque ne dispose que de 20 000 hommes pour conquérir un royaume qui se refuse à lui. Il divise son armée en trois. Le duc de Longueville dirige les troupes en Picardie. C'est un catholique, maréchal de France sous Henri III, mais rallié à Henri IV dès le couronnement de celui-ci. Jean d'Aumont est en Champagne. Maréchal de France et catholique sous Henri III, il s'est aussi rallié au nouveau roi de France. Henri IV, quant à lui, marche vers la Normandie pour occuper Dieppe d'où il espère des renforts promis par la reine d'Angleterre Élisabeth I<sup>ère</sup>. Il ne dispose que de 8 000 hommes.

Face à lui, qui s'acheminent vers la Normandie pour le déloger du port dieppois, le duc de Mayenne et 35 000 hommes auxquels s'ajoutent les milices du Cambrésis et de Lorraine.

Henri IV connaît sa force et celle des Ligueurs. Une offensive de sa part serait désastreuse pour ses armes. Rester dans Dieppe serait également suicidaire. Après avoir averti les ducs de Longueville et d'Aumont, il décide d'aller vers le bourg d'Arques<sup>6</sup>. Il y fait entreprendre des travaux de terrassement et consolide les fortifications. Se rendant maître du terrain, il se prépare au choc frontal avec les soldats de Charles de Mayenne.

Entre le 15 septembre et le 23 septembre 1589, tous les assauts des Ligueurs sont repoussés par l'artillerie royale. Mais ces attaques ont décimé aussi les rangs des soldats de Henri IV. Mais 4 000 Anglais, débarquant par vagues en Normandie en moins de trois jours, renversent la situation au profit de Henri IV. Les 600 arquebusiers du chef de guerre protestant François de Coligny, en renfort également, font basculer la victoire en faveur du roi. Le 29 septembre 1589, le duc de Mayenne abandonne le champ de bataille. Cette première grande confrontation entre la Ligue et le roi donne un avantage politique et militaire à Henri IV. Au cours de l'année 1589, la Normandie, sauf la cité de Rouen, se rallie à son panache blanc.

Néanmoins, à l'ouest de l'Ile-de-France, hormis Poissy prise sans un coup de mousquet par Henri III et Henri de Navarre en juillet de cette année, toutes les cités de la vallée de la Seine, en aval de Paris, sont des places-fortes tenues par la Ligue.

Mais Meulan se soumet sans coup férir en janvier 1590 pour six mille écus à son gouverneur catholique. Après cette victoire ô combien facile, Henri IV entreprend le siège de Dreux.

Or, après sa défaite à Arques, les soldats du duc de Mayenne ont reflué dans la ville de Mantes tenue par les Ligueurs. Ils s'y ravitaillent et l'armée se reforme. De plus, le chef de la Ligue vient d'obtenir des renforts de Philippe II, roi d'Espagne : cinq cents arquebusiers du duché de Parme, possession de la couronne espagnole, et l'octroi de compagnies de mercenaires suisses. Fort du nombre de son armée, le duc de Mayenne entreprend de marcher vers Dreux qu'Henri IV assiège vainement depuis plusieurs jours.

Alerté de cette importante masse de soldats qui espère le vaincre de front et en terrain découvert, le roi de France lève le siège de Dreux pour ne pas être pris en tenaille par les défenseurs de cette cité et les quinze mille hommes de Mayenne. Comme pour la bataille d'Arques, il choisit d'occuper un plateau, celui d'Ivry<sup>7</sup>, entre les villages de Foucrainville et de Batigny, dans l'Eure. De là, il domine la rivière et ses marécages dans lesquels viendront s'embourber les Ligueurs. Le soleil d'hiver sera dans le dos des soldats de Henri IV. La bataille d'Ivry débute au petit matin du 15 mars 1590.

Le roi de France dispose de quatre canons et deux couleuvrines que ses artilleurs manœuvrent à merveille malgré la lourdeur des pièces et le train des chevaux attelés. Lorsque le soleil se lève, il aveugle les troupes ligueuses et le brouillard dissimule l'artillerie du roi.

---

<sup>6</sup> Commune dénommée aujourd'hui Arques-la-Bataille, en Seine-Maritime.

<sup>7</sup> Aujourd'hui commune d'Ivry-la-Bataille dans l'Eure.



La stratégie militaire de Henri IV, dans la bataille d'Ivry d'où il sort vainqueur, va être enseignée à l'École militaire de Saint-Cyr.<sup>8</sup> Devant la déroute des commandants des troupes ligueuses, les mercenaires suisses restent l'arme au pied. Finalement, ils renoncent à servir la Ligue et offrent leurs services, moyennant finances, à celui qui en est le vainqueur.

Le duc de Mayenne et ses soldats, en déroute, refluent vers la ville de Mantes.

---

<sup>8</sup> *Cours élémentaires d'art et d'histoire militaire à l'usage des élèves de l'école spéciale militaire.* Ouvrage de 1931.

## Mantes cité ligueuse

Un rempart long de plus d'un kilomètre cinq cents ceinture la ville. Il comporte trois portes principales, quatre autres secondaires et treize tours.

Dans la cité, derrière la collégiale et à sa gauche, se dresse le château, à l'emplacement de l'actuel square Gabrielle d'Estrées. Il comprend un gros donjon de défense dénommée la Tour Gane, édifice de cinq étages avec des planchers en bois. Il s'accote à un bâtiment principal, siège du gouvernement et des appartements du gouverneur, et à un second plus réduit sans doute pour loger la troupe, les chevaux et l'armement. L'ensemble est clos de murs et la Collégiale Notre-Dame se situe également à l'intérieur de cette muraille.

Les trois portes principales sont la Porte de Rosny menant vers la Normandie, la Porte aux Images<sup>9</sup>, ou du Pont, qui s'ouvre sur la Seine par un pont-levis vers le bourg de Limay, la Porte aux Saints<sup>10</sup>, ou de Chanteraine, menant vers Mantes-la-Ville, bourg sous la suzeraineté de Mantes.

La Porte de Rosny est défendue par deux tours crénelées et un fortin édifié lors des troubles engendrés par la Ligue. Elle s'ouvre sur les terres de la seigneurie de Maximilien de Béthune<sup>11</sup>, futur duc de Sully, protestant et l'un des conseillers principaux de Henri IV.

Henri III, alors en guerre de religion contre le parti protestant, avait fait consolider les défenses de Mantes par quatre éperons extérieurs, deux au nord-ouest, un à l'ouest et le dernier au sud-ouest : les ravelins, fortifications bastionnées en forme de v. Mantes prise par Henri IV, ils seront empierrés par la démolition de l'église du Grand cimetière et la destruction de faubourgs hors de la ville fortifiée.

La Porte-aux-Images, ou du Pont, est fortifiée par un bastion et quatre tours. Dans *Les Amis du Mantois*<sup>12</sup>, G. Glatigny retrace l'ensemble des portes de Mantes, principales et secondaires.

Malgré sa supériorité numérique, le duc de Mayenne est vaincu à Ivry. Les mercenaires suisses ralliés à Henri IV, sa troupe s'est débandée et reflue en désordre vers la ville de Mantes tenue par Jean de Saint-Martin, gouverneur ligueur. Elle entre par la Porte-aux-Saints, y laisse blessés, morts et chariots, pour traverser la Seine par la Porte-aux-Images. Elle abandonne dans la ville trois pièces d'artillerie. Son but, se réfugier au plus vite dans les fortifications de Pontoise, le roi de France sur ses basques.

Leur chef, Charles de Lorraine, entre lui dans Mantes par la Porte de Rosny, preuve qu'il ne commande plus rien. Les chroniqueurs racontent qu'il ne rassemble autour de lui « *moins de trente chevaux*. » Cependant, au contraire de son armée, il demeure à l'abri des fortifications de Mantes jusqu'au matin du 15 mars 1590. Il affirme néanmoins aux édiles de la ville que « *le Béarnais* » a été tué dans les combats. De Mantes, il écrit au représentant du roi d'Espagne à Paris ce même mensonge, mais qu'il a été battu à Ivry. Il lui demande que le roi Philippe II d'Espagne l'aide financièrement afin de poursuivre la guerre « *pour la grande gloire du catholicisme* ».

Cette nouvelle défaite du duc de Mayenne devant Henri IV affecte le monarque espagnol. Mais d'autre part, si Charles de Lorraine avait été vainqueur à Ivry, n'aurait-il pas été tenté de ravir la couronne de France en lieu et place du roi d'Espagne ou d'un Espagnol de la cour de Philippe II ?

---

<sup>9</sup> Porte-aux-Images : au-dessus sont placées l'image de la Notre-Dame et celle des rois et reines en exercice.

<sup>10</sup> Porte-aux-Saints : elle comporte en grandeur nature les statues de la Vierge, de sainte Madeleine, de saint Joseph et de saint Pierre. Elle est ouverte en 1265 à la demande des moines du couvent des Cordeliers, situé hors des fortifications, pour pouvoir accéder facilement à la cité. Elle s'ouvre sur un pont-levis au-dessus de la Vaucouleurs.

<sup>11</sup> Maximilien de Béthune, conseiller principal d'Henri IV, duc de Sully, né à Rosny-sur-Seine le 13 décembre 1559. En fait, celui-ci n'est pas né dans le château actuel de Rosny-sur-Seine. Le duc de Sully le fit agrandir sous Louis XIII, fils d'Henri IV. Maximilien de Béthune est bien né dans les terres de la seigneurie de Rosny, mais dans le château des Beurrons qui n'existe plus, situé sur la commune actuellement de Perdreauville.

<sup>12</sup> G. Glatigny. *Les Amis du Mantois* n°3. *Vieilles portes, anciens monuments et fortifications de Mantes*. 1952.

## Reddition de Mantes

Le 15 mars 1590 au matin, informé du départ du duc de Mayenne vers Pontoise, le maréchal d'Amont, catholique rallié au roi de France, s'avance dans le vignoble situé en dehors de la cité mantaise. Ce geste de Henri IV est stratégique quand il loge dans le château de Rosny, fief de l'un de ses conseillers principaux : Maximilien de Béthune. Il aurait pu adresser aux Ligueurs de Mantes ce dernier. Mais le futur duc de Sully épouse la religion réformée et la cité à soumettre est profondément catholique.

En effet, dès la venue du maréchal d'Aumont dans les vignes, on s'empresse de partir alerter les notables mantais, lesquels aussitôt arment leur milice à la Porte de Rosny. Mais le gouverneur de la ville ne peut compter que sur des civils en armes. Les derniers soldats du duc de Mayenne se sont réfugiés à Pontoise avec leur maître dès l'aube.

Le maréchal d'Aumont pousse son cheval jusque devant la Porte de Rosny. Ses propos ont été retranscrits par Marcel Lachiver dans *Histoire de Mantes et du Mantois*<sup>13</sup>. Il insiste que la religion ne doit pas être une excuse pour se combattre entre Français. Nombre de cardinaux, d'archevêques et d'évêques disent chaque jour la messe dans les armées du roi de France. Il les exhorte à renoncer à la Ligue soutenue par la puissance étrangère qu'est l'Espagne qui ne cherche qu'à ravir la couronne de France pour son unique profit. Il vient devant Mantes « *les bras ouverts* », mais ceux, qui ont été vainqueurs par deux fois du duc de Mayenne, soumettront la ville par les armes s'il le fallait.

Pour autant, quelques partisans de la Ligue poussent au combat dans Mantes. Ils ne sont pas écoutés par la population. Celle-ci, le dimanche 18 mars, après la messe, se réunit dans la collégiale Notre-Dame. Jean Deschamps, responsable des chanoines de cette église, « *prêche de se rendre au roi Henri et à sa miséricorde* ». L'Église de Mantes vient de prendre position pour le roi huguenot de France. Minoritaires dans l'assemblée, les Ligueurs partent se réfugier à Pontoise.

Le lundi 19 mars 1590, Mantes se rend sans combat. Henri IV pénètre en ville et s'installe dans son château. Il démet de ses fonctions de gouverneur, le Ligueur Jean de Saint-Martin. Mais il nomme à sa place non pas un protestant, mais le frère cadet de Maximilien de Béthune, Salomon. Ce dernier est né sur les terres de Rosny mais est catholique au contraire de son aîné. Et comme celui-ci, il sert les armes de Henri IV.

Cette désignation est purement politique. Afin d'être reconnu comme souverain légitime de tous les Français, Henri IV préfère distinguer les nobles catholiques qui se sont ralliés à sa cause et ne pas humilier le catholicisme des Mantais. De plus, les soldats du roi de France campent à l'extérieur de la ville. Comme ils ne se livrent à aucun pillage ni aucune exaction, comme c'était la coutume, cet écho se propage dans le royaume. Cette clémence royale est à l'honneur quand une ville de la Ligue se soumet sans combat. De même, Henri IV prend soin de protéger toutes les églises et leurs biens.

Pour Henri IV, Mantes est un atout majeur pour la reconquête de la France. Elle est la première ville à se rendre à son panache blanc après la victoire d'Ivy et sa reddition s'effectue sans combat. Mais le roi sait que la guerre contre la Ligue n'est pas achevée. Or Mantes se situe presque à égale distance de Paris et de Rouen, tous deux acquises aux Ligueurs. Installée sur les bords de la Seine, la ville verrouille désormais toute navigation vers ces deux cités rebelles à son autorité, pour les affamer avant de les assiéger. Mantes est aussi dans un idéal rayon d'approche de Beauvais, Gisors, Vernon ou Dreux, à conquérir également.

---

<sup>13</sup> Marcel Lachiver. *Histoire de Mante et du Mantois*. Travaux et documents pour servir cette histoire. 1972.

Mantes n'est pas isolée militairement dans la région. Trois conseillers du roi, Maximilien de Béthune, Philippe du Plessis-Mornay<sup>14</sup> et Nicolas de Harlay<sup>15</sup>, natifs du Mantois, y ont des places-fortes en leurs châteaux respectifs situés à Rosny, Buhy et Maule.

Après avoir destitué le gouverneur ligueur de Mantes, Henri IV consolide les fortifications de la ville. Il fait démolir l'église du cimetière et des maisons situées dans les faubourgs de la ville. Les pierres servent à l'empierrage des ravelins édifiés sous Henri III contre les Huguenots. Chevrons et charpentes sont employés à des barrières aux portes de Mantes. La chronique signale que « *quelques habitants souffrirent grande perte, parce qu'il y en eut peu de remboursés de leurs héritages et maisons* ». Mais Henri IV pense que le duc de Mayenne, réfugié à Pontoise, ne restera pas l'arme au pied sans tenter de déloger « *le Béarnais* » de cette cité.

Remparts consolidés et ravelins renforcés, fossés et contrescarpes, tours, courtines et portes de Mantes sont pourvus d'arquebusiers, de mousquetaires et de petites pièces d'artillerie. Pour cela, une taxe est décrétée sur le bois levé en Seine pour la réparation des fortifications. C'est l'un des premiers arrêts du Conseil d'État pris dans la ville de Mantes.

Le roi de France a raison de se méfier du chef de la Ligue. Charles de Lorraine envisage d'investir Mantes. Il escompte sur le renfort des garnisons de Paris et de Dreux toujours acquises à sa cause. Mais informé par des espions, Maximilien de Béthune remplace son frère Salomon pour défendre la ville. Il supplée ainsi le gouverneur adoubé par le roi, tout en informant ce dernier guerroyant dans les alentours de Compiègne. Maximilien de Béthune renforce les remparts de pièces d'artillerie, double la garde, établit dans la cité des barricades menant au château et fait ouvrir des meurtrières dans les habitations voisines du château. Henri IV revient vers Mantes avec son armée.

Le jour choisi par le duc de Mayenne est la réunion à Mantes du Conseil du roi auquel assiste le cardinal Charles II de Bourbon. Après la mort en 1590 de son oncle, couronné par la Ligue parisienne en Charles X, le Conseil des Seize<sup>16</sup> espère mettre sur le trône de France son neveu devenu Charles II de Bourbon rallié à Henri IV qui l'avait nommé garde des Sceaux. En prenant la cité, le Conseil des Seize espère que le cardinal, par ailleurs cousin de Henri IV, tourne casaque. Le duc de Mayenne escompte, le prélat demeurant fidèle au Béarnais, se poser en successeur pour la couronne.

Mais son avant-garde, informée par des espions venus de Mantes, s'arrête en rase campagne devant le fort mouvement ennemi dans la ville et autour. Charles de Lorraine renonce à l'assaut et son armée repart vers Pontoise en désordre, laissant sur les bords des chemins tout son matériel de siège. Le chef des Ligueurs part ensuite s'enfermer dans Paris en juin 1591.

Les défaites successives du duc de Mayenne altèrent profondément son élan guerrier. Il accepte une trêve. Elle est signée à Meulan, ville tenue par Henri IV, entre le seigneur d'Alincourt, gouverneur ligueur de Pontoise, et monsieur d'O agissant comme gouverneur de la province d'Île-de-France pour le roi, alors qu'elle est loin d'être conquise par Henri IV.

La trêve est paraphée le 1<sup>er</sup> septembre 1592. Aucun combat n'interviendra autour des villes appartenant aux uns et aux autres dans ce qui deviendra la région parisienne. Juges et officiers des uns et des autres reprendront leurs offices. Toutes les terres seront labourées, cultivées et amendées. Aucun parti ne pourra saisir chevaux, bestiaux et « *autres choses* ». Tel est le texte cité par François Gerber dans son ouvrage *Mantes ville royale*<sup>17</sup>.

Après cette trêve, le prestige du duc de Mayenne est sérieusement ébranlé, lui qui songeait à se faire couronner roi de France. Dans Paris, il fait pendre des notables du Conseil des Seize pour crime de lèse-majesté. Désormais, il fait mine d'être partisan que la couronne de France

---

<sup>14</sup> Philippe Duplessis-Mornay est né à Buhy en 1549, commune actuellement dans le Val-d'Oise après la découpe territoriale de 1964.

<sup>15</sup> Nicolas de Harlay est né à Maule en 1546.

<sup>16</sup> Organisme dirigeant la Ligue à Paris regroupant les seize quartiers de la capitale.

<sup>17</sup> François Gerber. *Mantes ville royale*. GREM.

revienne à l'infante d'Espagne. Charles de Lorraine a besoin de l'aide financière et des troupes du roi espagnol Philippe II pour vaincre le roi de France.

Mais le peuple de Paris commence à être fatigué de cette huitième guerre de religion. Dès le 30 mars 1590, Henri IV avait fait marcher son armée sur les cités ligueuses autour de Paris, les soumettant, puis assiégeant la capitale à partir du mois de juin. Il proposa aux Parisiens de le reconnaître et leur garantit la religion catholique. Paris refusant, la ville fut assiégée et affamée, entre attaques des assiégeants et contrattaques des assiégés. Partie de Meaux, une armée de Ligueurs et d'Espagnols s'achemina vers la capitale. Le roi, ne se sentant pas en mesure de combattre, décida de lever le siège le 1<sup>er</sup> septembre. Ce fut une défaite pour Henri IV. Mais le siège de Paris avait entraîné des milliers de morts parmi les soldats et la famine parmi la population civile tua bien plus que par les armes.

En se retirant du siège de Paris, les garnisons de Mantes et de Meulan s'attaquèrent au petit peuple catholique de Saint-Cyr<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Aujourd'hui Saint-Cyr-l'École dans les Yvelines.

## Henri de Navarre et la ville de Mantes

Cette cité n'est pas inconnue pour Henri IV. Il la fréquenta lorsqu'elle appartint au prince François de France, duc d'Alençon et frère de son épouse Marguerite de Valois.

Après son mariage avec cette dernière et le massacre de la Saint-Barthélemy, il fut retenu à la cour de France. Il y abjura le protestantisme et se lia en grandes amitiés avec le duc d'Alençon qui avait reçu Mantes en comté.

Il assiégea en sa compagnie la citadelle de la Rochelle<sup>19</sup>, tenue par le parti protestant, du 11 février au 26 juin 1573. Il tira même à l'arquebuse contre les assiégés huguenots en compagnie des frères du duc d'Alençon, fils du roi Henri II et de Catherine de Médicis : François de France, futur François II ; Charles d'Orléans, futur Charles IX et Henri d'Anjou, futur Henri III. Le tout dernier, prénommé César, devient François de France et duc d'Alençon lorsque son frère François II décède à 16 ans en 1560.

Plus tard, quand Henri de Navarre s'enfuit de Paris pour retrouver son Béarn natal, les Huguenots douteront de sa sincérité à revenir à la religion réformée.

Mais dès que le fils d'Antoine de Bourbon est capable de monter à cheval, il quitte son château natal de Pau à 12 ans pour la cour de France du roi Henri II. Il y rejoint son père, Antoine de Bourbon, qui a de hautes fonctions à Paris. A la mort d'Henri II, Catherine de Médicis, régente, nomme celui-ci lieutenant général du royaume et gouverneur du Dauphiné, au nom de son fils mineur Charles IX. De ce fait, tout juste adolescent, Henri de Bourbon fréquente ses cousins, les petits princes de la maison des Valois. D'ailleurs, catholique depuis son baptême, il accompagne la famille royale dans son tour de France de 1564 à 1566, après la mort de son père tué au siège de Rouen en 1562. Preuve que Catherine de Médicis a de grands desseins pour lui.

En 1567, la reine-mère consent qu'il retrouve Jeanne d'Albret, sa mère devenue reine de Navarre. Dans l'esprit de Catherine de Médicis : réconcilier catholiques et protestants. Les archives révèlent, qu'au milieu des protestants dans la 2<sup>e</sup> guerre de Religion (1567-1568), Henri de Navarre n'est qu'un observateur. Il ne combat qu'en 1570, à la bataille d'Arnay-le-Duc, lors de la 3<sup>e</sup> guerre de Religion. Et dans le camp huguenot, il correspond toujours avec François de France, duc d'Alençon.

Henri de Navarre retrouve ce prince à Paris lors de son mariage avec sa sœur Marguerite de Valois, le 18 août 1572. Ce n'est pas un mariage d'amour mais une union politique arrangée entre la cour de France dirigée par Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Entretemps, Jeanne d'Albret décédant, Henri de Bourbon devient roi de Navarre.

Quelques jours après son mariage, intervient le massacre de la Saint-Barthélemy contre les protestants. A Paris, Henri de Navarre échappe à la mort grâce à l'aide de son épouse, Marguerite de Valois et de son beau-frère, le duc d'Alençon qui interviennent auprès de Charles IX, leur frère. Cependant, Henri de Navarre juge prudent de renier la religion réformée et de recouvrer le catholicisme de sa naissance. Premier prince de sang, il participe à la vie de la cour, aux combats contre les protestants et à l'existence licencieuse des membres de la Maison du roi.

Le règne des derniers Valois, François II, Charles IX et Henri III, est le modèle du favoritisme et des divisions civiles, le tout dans une existence licencieuse sur laquelle la reine-mère, Catherine de Médicis, tire les ficelles en gouvernant souvent à la place de ses trois fils. Tous ses enfants disposent d'une propre cour avec favoris, courtisans ou informateurs pour damer le pion à son frère ou à sa sœur. En ce sens, les dames d'honneur de la reine-mère sont entrées dans l'histoire.

---

<sup>19</sup> Le siège de la Rochelle est l'évènement principal de la 4<sup>e</sup> guerre de Religion. Les catholiques lèvent le camp et signe la paix avec les huguenots de la ville, le 6 juillet 1573.

Tout ceci s'exerce d'autant plus que la cour du roi et celle de ses frères et sœurs sont itinérantes entre les résidences royales (Le Louvre, Saint-Germain-en-Laye, Fontainebleau) où les châteaux de la Loire. C'est une immense caravane de 10 000 personnes qui se déplace avec vaisselles, meubles, tapisseries, valet et gardes, courtisans ou amants et maîtresses des uns ou des autres. Et ces déplacements, s'ils contribuent à la vie politique de la France, donne lieu également à un débordement de fêtes et de sexe. A ce sujet, amis intimes, Henri de Navarre et le duc d'Alençon luttent les mêmes maîtresses, par exemple Charlotte de Beaune-Semblançay et Charlotte de Sauve. L'histoire révèle que ces nobles dames appartiennent au corps des dames d'honneur de la reine-mère.

Et de Saint-Germain-en-Laye à la ville de Mantes, fief princier du duc d'Alençon, il n'y a qu'un trot de cheval pour continuer la gaudriole hors de la cour où tous se connaissent et s'espionnent.

Mais Mantes va réunir autrement le futur Henri IV et le plus jeune de ses beaux-frères par la *conjuración des Malcontents*, en février 1574, sous le règne de Charles IX affaibli et malade.

Elle est dirigée par François d'Alençon qui ne supporte pas d'avoir grandi dans l'ombre de ses frères régnants. Henri d'Anjou étant nommé roi de Pologne, il espère renverser le gouvernement de sa mère, son frère Charles IX grandement tuberculeux, et devenir l'héritier du royaume à la place de son frère Henri devenu roi des Polonais. Il devient l'espoir de la noblesse rebelle moins intransigeante contre le parti protestant que ne l'est la cour royale.

Aux côtés du duc d'Alençon, Henri de Bourbon, roi de Navarre. Il a certes abjuré le protestantisme mais reste assigné à la cour depuis le massacre de la Saint-Barthélemy en août 1572. Pour le moment, il n'ambitionne pas le trône de France. Si Charles IX venait à décéder, emporté par la tuberculose, la reine-mère rapatrierait son fils Henri du petit royaume de Pologne pour le faire introniser sous le nom de Henri III. Et puis dans cette fratrie des Valois, il reste encore François d'Alençon, le plus jeune.

Mais Henri de Navarre étouffe à la cour de France. Il se sait gage politique d'alliance entre le royaume de France et celui de Navarre. Il est aussi un otage entre les mains de Catherine de Médicis. Quoi qu'il fasse, en guerroyant contre le parti protestant, dans ses frasques amoureuses, à la chasse ou dans son quotidien prestigieux de Premier prince de sang, il n'échappe à aucune surveillance de la part de la reine-mère. Aussi, en s'alliant avec le plus jeune de ses fils, il escompte recouvrer sa liberté pleine et entière en tant que souverain du royaume de Navarre.

Au mois de février 1574, la cour quitte le Louvre pour Saint-Germain-en-Laye. Charles IX, de plus en plus affaibli, est transporté en litière. La conjuration des Malcontents est en place. L'affaire doit se nouer à Mantes qui deviendrait le quartier-général des complotistes. En province, plusieurs places-fortes, protestantes ou catholiques proches du duc d'Alençon, sont prêtes à l'action.

La conjuration est amenée donc par le frère du roi avec Henri de Navarre. Pour les principaux catholiques, participent au complot le duc de Montmorency, le duc de Bouillon, Boniface de la Môle et Hannibal de Coconas. Pour les protestants, se rallient l'un des chefs de ce parti, le prince Henri de Condé qui avait abjuré après la Saint-Barthélemy et François de la Noue.

Sous prétexte de partir à la chasse depuis Saint-Germain-en-Laye, les conjurés marcheraient sur Mantes, cité catholique, fief du duc d'Alençon et dont le gouverneur est le protestant Pierre de Duplessis-Mornay.

Une avant-garde conduite par le frère de ce dernier prend dans la nuit la Porte-aux-Saints et la Porte du Pont de Mantes sans coup férir et on attend le capitaine protestant Jean de Chaumont, sieur de Guîtres, qui doit arriver à la pointe du jour avec de la cavalerie et de l'infanterie en nombre. Mais comme il pleut toute la nuit, celui-ci se perd en chemin et n'atteint Mantes que vers huit heures du matin, avec seulement une trentaine de cavaliers et sans la moindre infanterie. Du coup, il fait retraite. Dans Mantes, la conjuration se débande et les frères Duplessis-

Mornay quittent la ville pour se réfugier à Sedan. Les échevins de Mantes arment une milice qui reprend les portes et une estafette prévient la cour logeant à Saint-Germain-en-Laye.

Effrayé par cette piteuse situation en sa défaveur, le duc d'Alençon court confesser ses fautes à Catherine de Médicis. La reine-mère juge plus prudent de partir pour le château de Vincennes, mieux défendu que celui de Saint-Germain-en-Laye.

C'est dans les appartements de Vincennes que Charles IX décède le 30 mai 1574. Mais le duc d'Alençon et Henri de Navarre sont assignés à résidence dans ce château en attendant leur procès. Seuls des conjurés, Boniface de la Môle et Hannibal de Coconas ont été exécutés en place de Grève à Paris, le 30 avril 1574. La cause du roi de Navarre est longuement plaidée par son épouse, Marguerite de Valois, à la reine-mère.

Mais Henri d'Anjou, revenu de son royaume de Pologne, est couronné roi de France sous le nom de Henri III, le 13 février 1575. Il épouse deux jours plus tard Louise de Lorraine et gracie son frère et son cousin.

Profitant des troubles dus à la Cinquième guerre de religion, le duc d'Alençon, puis Henri de Navarre, s'enfuient de la cour de France, ce dernier le 5 février 1576.

A nouveau, les deux anciens conjurés forment une alliance militaire et politique. Henri III n'a ni troupe ni argent pour solder des mercenaires. Il mande Catherine de Médicis pour rencontrer son frère, duc d'Alençon. Celui est à Mantes.

Le 6 mai 1576, l'édit de Beaulieu est signé par Henri III. Ce traité de paix entre protestants et catholiques est dit aussi la *Paix de Monsieur*, monsieur étant le titre du frère du roi. Celui-ci, devenu duc d'Anjou, en est le principal bénéficiaire et les protestants obtiennent de nombreux avantages et des places-fortes dans le royaume. Tout ceci renforce la rancœur des ultra-catholiques et contribue à faire naître les premières ligues.

Poussé cette fois-ci par la Ligue du duc de Guise, Henri III s'engage dans la 6<sup>e</sup> guerre de religion qui dure de 1576 à 1577. Puis, suit la 7<sup>e</sup> de 1579 à 1580.

Lors de la 8<sup>e</sup> et dernière guerre de Religion, Henri roi de Navarre, devient Henri IV avec l'intention de régner sur tout le royaume de France.



## Mantes capitale de la France

Le 25 mars 1590, Henri IV établit donc dans cette ville tous les attributs de son pouvoir royal. Premier des Bourbons sur le trône de France, il instaure ce pouvoir absolu qui perdurera jusqu'au règne de Louis XVI. S'organisent à Mantas le Conseil des Affaires, le Conseil d'État et le Conseil des Parties ou Conseil privé. Leurs membres sont tous choisis par le roi.

Le Conseil des Affaires traite des questions politiques. Le Conseil d'État administre les affaires intérieures et extérieures, ainsi que les finances de la France. Le Conseil des Parties gère les affaires courantes de justice et d'administration. Mais aucun Conseil n'est indépendant de la volonté du roi qui gouverne en monarque absolu selon son « *bon plaisir* ».

Le Conseil des Parties siège en formation plénière, le Conseil d'État en comité restreint sous la présidence du surintendant des finances. Mais Henri IV établit une hiérarchisation entre ces deux conseils, système qui se poursuit tout au long de son règne.

Le Conseil d'État est manifestement supérieur à celui des Parties, puisqu'il réexamine, rectifie ou contredit des décisions prises par ce dernier. En fait, si le chancelier du royaume préside ces deux conseils, le surintendant des finances dans le Conseil d'État, bientôt le duc de Sully et baron de Rosny, a toujours le dernier mot en l'espèce.

Le Conseil d'État se réunit tous les matins de 6 heures à 8 heures. Il comprend, outre le surintendant des finances, des conseillers princes de sang et officiers de la couronne.

Mais tout en haut de l'organisation monarchique du royaume se tient le Conseil du roi. Il est présidé par Henri IV ou le garde des sceaux en son absence, le roi quittant fréquemment Mantas pour combattre la Ligue. C'est l'organe exécutif du royaume.

Mantas, capitale provisoire du royaume, il comprend au titre de chancelier le catholique Philippe Hurault de Cheverny, au titre de surintendant des finances le cardinal François d'O, au titre de secrétaire d'État à la Maison du roi le catholique Martin Ruzé de Beaulieu, comme secrétaire d'État à la Guerre le catholique Louis de Révol, en tant que garde des sceaux le cardinal Charles II de Bourbon, cousin du roi. Siègent aussi dans ce Conseil avec rang de secrétaires d'État : le catholique Charles de Gontaut-Biron, maréchal de France ; Maximilien de Béthune, Philippe du Plessis-Mornay et Nicolas de Harlay, ces trois derniers étant protestants. En 1596, Maximilien de Béthune devient surintendant des finances et le premier conseiller du roi qui l'anoblit duc de Sully et pair de France en 1606.

Le pouvoir royal est ainsi constitué par le règlement dit de Mantas du 23 mars 1590. Avec une majorité de catholiques en ce conseil, Henri IV tient compte de deux éléments. Les protestants ne sont qu'à peine 12,5% de la population en France<sup>20</sup> et le roi tient à rallier les catholiques modérés qui rejettent la Ligue autant que l'extrémisme huguenot. Encore que la religion réformée soit implantée plutôt dans le sud du royaume, en ce croissant si caractéristique regroupant des régions du Languedoc, de la Guyenne, de Saintonge, de l'Aunis et du Dauphiné.

Le Mantois, comme l'Île-de-France, est très majoritairement acquis au catholicisme. Ainsi, les fonds d'archives révèlent que seulement 25% des vigneronns ont adopté le protestantisme, autour de trois foyers principaux : Aavernes, Limay et Vaux-les-Huguenots, encore que celui-ci est un minuscule hameau d'Aubergenville.

Aucun temple de la religion réformée n'est élevé à Aavernes, les fidèles se réunissant dans la bâtisse appartenant à leur seigneur Philippe du Plessis-Mornay, conseiller du roi de France. Ce fut la reine Catherine de Médicis qui autorisa le culte protestant en 1563. Aucun édifice consacré au protestantisme n'est révélé sur les terres de la seigneurie de Rosny, propriété de Maximilien de Béthune dont le père avait pourtant adopté cette religion. Les sources historiques ne retracent que l'existence d'un temple à Limay<sup>21</sup> en 1585.

<sup>20</sup> En 1560, le royaume dénombre 16 millions d'habitants dont environ 2 millions sont protestants.

<sup>21</sup> Détruit le 1<sup>er</sup> novembre 1665 après la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV. Archives des consistoires. Lettre M. pour Mantas-la-Jolie, Limay étant dénommé comme faubourg de cette ville.

Chassé de Paris, Henri III avait fait du Parlement de Tours la cour de justice ayant compétence sur tout le royaume. Henri IV maintient cette disposition judiciaire jusqu'en 1594. Ainsi, jusqu'à cette date, la France compte deux Parlements détenant les mêmes pouvoirs judiciaires : celui de Paris tenu par des magistrats fidèles à la Ligue, celui de Tours pour ceux ayant reconnu le roi de France. Le 21 mars 1591, le Parlement de Tours valide une ordonnance signée à Mantes par Henri IV : chaque gentilhomme doit officiellement déclarer s'il veut servir le roi de France à la guerre, sinon ses biens sont saisis par la couronne et il est déchu de ses titres et charges<sup>22</sup>.

Déjà, pour dessaisir plus encore les compétences de Paris, le 19 février 1591, Henri IV décide le transfert de la justice exercée au Châtelet de Paris à Mantes. Les justices de la prévôté, de la vicomté et du présidial de Paris deviennent celles du bailliage et siège présidial de Mantes<sup>23</sup>.

De 1590 à 1594, dans l'attente que Paris ouvre ses portes au roi de France, Mantes est pour Henri IV une capitale de substitution. Ceci intervient entre deux chevauchées pour conquérir la totalité de son royaume. A cet effet, depuis Mantes, il écrit aux dirigeants des cantons suisses pour négocier la solde des mercenaires qu'il emploie et éteindre la valeur de ses dettes. De la même façon, il écrit à la reine Élisabeth 1<sup>ère</sup> d'Angleterre ou à des princes allemands protestants pour financer ses options militaires.

Les actes paraphés depuis Mantes par le roi sont nombreux. Ils sont répertoriés dans *Lettres et missives d'Henri IV (1587-1610)*, déposés à la Bibliothèque Nationale de France<sup>24</sup>. Outre la correspondance avec des souverains étrangers, le roi écrit longuement à la République de Venise, premier état européen catholique à reconnaître sa souveraineté. Il adresse des courriers aux parlements de Bordeaux et de Caen pour leur expliquer le sens de sa politique et sa situation militaire. Toujours depuis Mantes, il accorde brevets militaires ou offices royaux, paraphe des instructions administratives rédigées par ses secrétaires d'État. Par exemple, en 1593, le Conseil d'État, siégeant à Mantes, signe 137 arrêts applicables dans tout le royaume.

Cependant, depuis son entrée dans Mantes, le roi doit poursuivre les combats contre la Ligue et ses alliés, Philippe II d'Espagne et le pape Grégoire XIV qui maintient l'excommunication du roi décidée par son prédécesseur Sixte Quint. Après son échec devant le siège de Paris, Henri IV se retourne vers la Normandie, notamment à Rouen, sa capitale aux mains de la Ligue.

Le siège de Rouen est entrepris en décembre 1591. Les troupes royales sont secondées par des Anglais et des Hollandais. La capitale de la Normandie résiste au roi jusqu'à l'arrivée des troupes espagnoles commandées par le duc de Parme. Le 5 février 1592, Henri IV, blessé et vaincu à la bataille d'Aumale, lève le siège de Rouen. Le duc de Mayenne y fait son entrée en mai 1592.

Conscient qu'il ne peut reconquérir tout le royaume sans des concessions politiques, notamment envers les Ligueurs modérés, le 4 avril 1592, Henry IV fait une déclaration. Elle est connue sous le nom « *d'Expédient* », dans laquelle il annonce son intention d'être instruit dans la religion catholique. Venant d'être battu par la Ligue, le roi entend que son édit de Mantes, paraphé dans cette ville le 4 juillet 1591, a renforcé l'influence des Ligueurs. Les milices rouennaises ont été fanatisées par l'exaltation de leurs prêtres envers l'hérétique qu'il demeurerait à leurs yeux. Et il soupçonne que son édit de Mantes n'ait profondément irrité aussi le nouveau pape<sup>25</sup> Grégoire XIV.

C'est donc à Mantes, capitale provisoire du royaume de France que s'installent la Cour, la Maison du Roi et celle de sa sœur Catherine de Bourbon, les différents conseils de Henri IV, les ambassadeurs, les personnalités laïcs et ecclésiastiques protestantes et catholiques. Ils logent

---

<sup>22</sup> Cité par Sylvie Daubresse. Les parlementaires parisiens à Tours face à la rébellion. En ligne.

<sup>23</sup> Archives nationales, X<sup>1A</sup> 9233, fol. 251, 19 février 1591.

<sup>24</sup> Publiés par J. Guadet en 1871. BNF.

<sup>25</sup> A la mort du pape Sixte Quint en août 1590, Urbain VII ne dirige l'Église que 12 jours. Lui succède Grégoire XIV le 5 décembre 1590.

dans le château, dans les hôtels privés, dans les hostelleries, chez l'habitant, selon le rang et les moyens de chacun. Sous les murs de la ville se dressent les tentes du camp qui abrite les réserves de l'armée royale et 2 000 Anglais que la reine Élisabeth a envoyés à Henri IV.

Le 22 avril 1592, le roi fait transférer à Mantes le Châtelet de Paris. Dès qu'il fait de cette ville, la capitale provisoire du royaume, il confère au Parlement de Tours d'interdire les tribunaux entre les mains des Ligueurs au profit de ceux obéissant aux ordres du roi. En même temps, sont déclarées nulles et non avenues les procédures exercées devant ces juridictions interdites.

Le Châtelet de Paris juge tous les cas civils et criminels de son ressort, à l'exception des cas royaux (lèse-majesté, hérésie, régicide, etc.). D'autre part, il joue un rôle administratif, chargé notamment de maintenir la sécurité et la salubrité publiques, de lutter contre la sédition, de réglementer les corporations et métiers, de déjouer les fraudes du commerce. Le transfert du Châtelet à Mantes prive la justice de s'exercer dans la capitale et ses faubourgs. En même temps, les rouages administratifs de Paris n'existent plus.

*La Chronique de Mantes* d'Alphonse Durand et Eugène Grave signale trois peines capitales intervenues sur la place de l'Étape, face à la collégiale Notre-Dame.

En juillet 1592, sont exécutés trois habitants coupables de sédition, à la solde du gouverneur de Pontoise, ville ligueuse. Deux sont pendus, le troisième condamné également à la pendaison, puis à avoir sa tête tranchée et exposée sur la Porte-aux-Saints. Sous le supplice de la question, il avoua qu'un émissaire du gouverneur de Pontoise logeait en secret dans le couvent des Cordeliers. C'est la raison pour laquelle sa tête fut accrochée sur la Porte-aux-Saints. Les factieux avaient envisagé de desceller des pierres à cette porte pour faire entrer des hommes du gouverneur de Pontoise

En 1593, Henri IV se fit amener un religieux du couvent des Cordeliers. On l'a informé que le moine voulait attenter à sa vie. L'ecclésiastique nia qu'il y en eut l'idée. En même temps, il affirma que si l'occasion s'en présentait, il agirait de la sorte pour « *sauver la vraie religion de Dieu dans le royaume.* » Selon *la Chronique de Mantes*, Henri IV fit mourir le Cordelier.

Avant l'entrée dans Paris le 22 mars 1594 de Henri IV, un gentilhomme est décapité sur la place de l'Étape pour vols et viols.

La décapitation ne concerne que les aristocrates. De plus, si les noms et professions des pendus sont révélés, aucune information n'est signalée pour le moine et le noble.

## L'Édit de Mantes

Le pape Grégoire XIV est aussi farouchement favorable à la Ligue que l'était son prédécesseur Sixte Quint. Il arme des soldats pour combattre Henri IV en compagnie de Philippe II d'Espagne. Usant de son pouvoir papal, dans un bref<sup>26</sup> du 28 mars 1591, « *en vertu de l'obéissance, sous les peines ecclésiastiques et la privation de sa dignité* », il ordonne au cardinal de Bourbon, ministre du roi de France, de quitter « *sans retard Henri et ses alliés* ».

Le 5 avril de cette année, le pape ordonne à la noblesse française de renier toute obéissance à l'hérétique qu'est Henri IV, « *parce qu'il y a transgression des lois divines et humaines.* » L'ambassadeur de Rome, entré clandestinement en France, prononce la déchéance du roi de son trône et l'excommunication des prélats, des nobles et du tiers-état qui lui resteraient fidèles. Ces bulles papales sont affichées à la porte de Notre-Dame de Paris.

Henri IV ne s'en laisse pas compter. Les Parlements de Tours et de Châlons font brûler en place publique les bulles papales d'excommunication. Le roi fait rechercher l'ambassadeur du pape, Enrico Caetani, entré irrégulièrement en France sans avoir présenté ses lettres de créance au monarque en titre. Mais le nonce apostolique n'est jamais retrouvé.

Un édit de Henri IV invite cardinaux, archevêques, évêques et abbés à se réunir à Chartres en ce début d'année 1591. Dire que tous les prélats sont présents serait mentir. Mais cette partie du haut-clergé de France prend position contre le pape, le 21 septembre. Elle déclare nulles les bulles papales « *tant en la forme qu'en la matière, injustes et suggérées par la malice des étrangers ennemis de la France* ». Est carrément visé le pape Grégoire XIV qui a levé une armée italienne dirigée par son neveu, le duc de Montemarciano<sup>27</sup>.

Le 4 juillet 1591, dans le château de Mantes, Henri IV réunit son Conseil. Y sont également conviés des seigneurs et des prélats catholiques, le roi ayant tout pouvoir pour réunir sur la forme comme sur le fond son Conseil.

Tout d'abord, Henri IV évoque cette huitième Guerre de Religion qui divise le royaume et qu'il est de son devoir de l'arrêter. Lui, le protestant, n'est-il pas le légitime successeur de la couronne de France et reconnu comme tel par feu le roi Henri III du parti catholique ?

Henri IV dit son intention de révoquer les édits qu'Henri III avait promulgués en 1585 et 1588 contre les protestants, forcé par la Ligue. Par l'édit de Mantes, le roi rétablit donc l'état de tolérance entre catholiques et protestants établi par l'édit de Poitiers<sup>28</sup> en 1577.

Dans cet esprit de concorde, le roi de France en appelle à la réunion d'un concile composé de juristes et d'ecclésiastiques des deux religions, afin de trouver un terrain d'entente politique pour la paix civile dans le royaume.

Le cardinal de Bourbon s'est dressé et tente une protestation. Ce cousin germain du roi n'est-il pas ce futur roi de France évoqué par une partie des Ligueurs parisiens, qui irait à le défroquer, vu qu'un religieux ne peut accéder au trône ? Mais le cousin germain du roi, actuel garde des sceaux, se retrouve tout seul devant le Conseil. Complètement isolé, Henri IV le force à se rasoier et l'incident est clos, dit la chronique. Cependant, un peu plus tard, Henri IV démettra le cardinal de Bourbon de son titre de garde des sceaux.

### **L'édit de Mantes est promulgué par Henri IV, le 4 juillet 1591.**

Dès son accession sur le trône de France, le roi est pressé par ses coreligionnaires de rétablir le culte protestant, interdit par le traité de Nemours signé par Henri III, en date du 7 juillet 1585. Outre l'interdiction de la religion réformée, Henri de Navarre se retrouvait déchu de sa succession au trône et toutes les places-fortes protestantes devaient être rendues à la couronne.

Au fur et à mesure des victoires politiques et militaires renforçant le pouvoir de Henri IV, les sollicitations de chefs du parti protestant prennent plus d'ampleur pour faire rétablir la liberté

<sup>26</sup> Bref pontifical : mesure d'ordre administrative de l'Église, appelée ainsi à cause de sa brièveté.

<sup>27</sup> Cité par Jean-Hyppolite Maréjol. *La réforme, la Ligue et l'édit de Nantes*.

<sup>28</sup> L'édit de Poitiers met fin à la Sixième Guerre de religion. La 8<sup>e</sup> s'achève sous le règne d'Henri IV.

de leur culte. A Mantes même<sup>29</sup>, lors d'un prêche, Gabriel d'Amours menace le roi du jugement de Dieu s'il n'agit pas en ce sens. Au cardinal de Bourbon qui s'offusque et demande de punir le coupable, Henri IV répond : « *Que voulez-vous, il m'a dit mes vérités* ».

La publication de l'édit de Mantes est une véritable déclaration de guerre à la papauté. Il rétablit l'état de tolérance à l'égard de la religion réformée, créé avec l'édit de Poitiers en 1577. Henri IV assure ainsi la liberté de conscience à ses coreligionnaires, tout en sollicitant le secours de l'Europe protestante envers ses armées. Le roi révoque les édits contre les protestants signés en 1585 et 1588 par Henri III sous la pression de la Ligue, celle-ci soutenue par le pape Sixte Quint.

Mais l'édit de Mantes a une bien plus grande portée envers Rome. Les édits de 1585 et de 1588 proclamaient la déchéance d'Henri de Navarre à la succession du trône de France et son excommunication. Si celle-ci demeure, en annulant les édits précités, les bulles pontificales, empêchant Henri de Navarre de ceindre la couronne de France, sont nulles et non avenues devant le droit monarchique.

Le plus agressif contre l'édit de Mantes est Philippe II qui ne cache plus son ambition de mettre la France dans le giron de l'Espagne. Dès lors, Rome s'inquiète, elle ne désire nullement l'asservissement de la France à une puissance étrangère qui lui ferait de l'ombre en Europe. Henri IV profite du sentiment anti-étranger qui naît dans le royaume et des divisions qui s'opèrent au sein de la Ligue.

Les prétendants au trône de France sont désormais légions : le parti soutenant Isabelle, infante d'Espagne et petite-fille du roi de France Henri II ; le duc de Savoie qui espère annexer la Provence et faire de son duché le royaume de Savoie ; le duc de Mercœur qui, par son mariage, descend des anciens ducs de Bretagne, place-forte de la Ligue ; le cardinal de Bourbon, prince de sang et cousin germain d'Henri IV qui vient d'être exclu du Conseil du roi ; Charles III de Lorraine, époux de Claude de Valois, fille d'Henri II de France ; le Conseil des Seize de Paris qui ne soutient plus franchement le duc de Mayenne et sa politique changeante ; le duc de Mayenne toujours chef en titre de la Ligue.

Et au sein de la Ligue existent des catholiques modérés, épuisés par ces incessantes guerres de religion. Après tout, l'édit de Mantes ne rétablit que les dispositions de celui de Poitiers sans en changer une seule ligne.

En effet, « *la Religion dite réformée* » est permise mais hors « *des villes, bourgs et villages appartenant aux seigneurs catholiques* », sauf si ces derniers l'autorisent par voie de justice. Le culte réformé est interdit à la Cour et dans Paris<sup>30</sup> jusqu'à dix lieues autour de la capitale. De la même façon, il est prohibé à Senlis, Meaux, Melun, Chartres, Dourdan, Montlhéry, Rambouillet, Meulan, Vigny, Meru et Saint-leu de Serans ainsi que dans leurs faubourgs. Toutefois, « *ceux de ladite Religion* » demeurant sur ces terres ne peuvent pas « *être recherchés en leurs maisons* », encore faut-il que les participants au culte réformé ne dépassent pas dix personnes.

Dans tout le royaume, le travail, la vente ou « *installer des boutiques ouvertes* » sont interdits lors des fêtes catholiques. De la même façon, les boucheries sont fermées les jours où « *l'usage de la chair est défendue* ».

Aucun livre de la religion réformée ne sera vendu sans autorisation des officiers du roi, de même l'impressions d'ouvrages ou de libelles appartenant à ce culte.

Il est interdit de faire des « *processions en la mémoire de feu notre cousin le prince de Condé* ». Ce dernier, chef du parti protestant, avait été lâchement assassiné alors qu'il se rendait sans arme. Toutes les ligues protestantes sont démantelées et nul protestant ne doit y délivrer de l'argent sans la permission du roi. En contrepartie, sont interdites pour les catholiques les processions pour l'anniversaire de la Saint-Barthélemy.

---

<sup>29</sup> Pierre de l'Estoile. *Registre-journal du règne d'Henri IV*.

<sup>30</sup> En fin de compte, le protestantisme sera toléré à la Cour du roi s'il n'est pas fait montre de prosélytisme.

Enfin gage à la papauté et prélude à son retour sous l'égide de Rome, dans l'édit de Mantes, Henri IV déclare sa volonté de toujours « *maintenir l'église catholique, apostolique et romaine (...) avec les droits et les anciennes libertés de l'église gallicane* ».

Si des catholiques modérés se rallient au roi de France, parmi des protestants, la méfiance à l'égard de Henri IV est ouverte, notamment de la part d'Agrippa d'Aubigné<sup>31</sup>.

Les dissensions à l'intérieur de la Ligue apparaissent lors de la convocation des états généraux où chaque clan privilégie son candidat. Ils s'ouvrent au Louvre, à Paris, le 26 janvier 1593. D'emblée, Henri IV les déclare illégaux, seul le roi de France pouvant les convoquer. Pour autant, leurs députés affirment que la loi du royaume est le principe de la catholicité et pas la loi salique qui a désigné le roi de Navarre pour successeur à Henri III de France.

Mais outre les différends internes, les états généraux ne rassemblent pas tous les députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état du royaume. Des provinces royalistes ou protestantes n'ont envoyé aucune députation. De plus, au Louvre, nombre de députés refusent l'élection d'un prince étranger sur le trône, le duc de Savoie ou l'infante d'Espagne.

En fin de compte, des pourparlers s'activent entre des Ligueurs et des représentants du roi et la suspension des hostilités est avalisée.

---

<sup>31</sup> Théodore Agrippa D'Aubigné (1552-1630), mort à Genève en Suisse où il s'est exilé après la conversion au catholicisme de Henri IV. L'un des principaux chefs de guerre du parti protestant et calviniste intransigeant. Également écrivain et poète baroque français.

## Gabrielle d'Estrées

On a longuement écrit sur la maîtresse de Henri IV qui aurait persuadé le roi de se convertir au catholicisme. Il demeure vrai que le monarque compte faire de Gabrielle d'Estrées la reine de France à la place de la reine Margot, son épouse légitime. C'est donc que sa maîtresse n'est pas rien dans la vie du roi. Cependant, sa conversion appartient plutôt à un geste politique pour gouverner la totalité du royaume qu'à la soumission d'un amant à son amoureuse.

Avant Gabrielle d'Estrées, le *Vert Galant* eut de nombreuses maîtresses et la stérilité de son mariage avec Marguerite de Valois n'en est nullement la cause.

Jusqu'en 1590, Diane d'Andoins<sup>32</sup>, comtesse de Guiche, est la maîtresse de Henri IV. Elle est catholique et le futur roi de France la courtise assidument. Elle a une grande influence sur lui. A la différence de ses autres maîtresses, il l'associe à ses affaires. La comtesse le paie de retour et lui reste dévouée toute sa vie. Pendant les guerres de la Ligue, elle vend ses diamants et engage des biens pour enrôler 20 000 Gascon. Des protestants, dont Agrippa d'Aubigné, ne la tiennent pas en estime, persuadés qu'elle favoriserait la conversion de celui qui devient Henri IV.

Depuis Mantes, Henri IV lui déclare son amour par de nombreuses lettres<sup>33</sup>. Or la duchesse de Guiche ne se déplace jamais pour rencontrer son amant, elle reste dans son château de Hagetmau, en pays gascon, à l'inverse de Gabrielle d'Estrées qui rencontrerait partout son amant. La correspondance entre la belle Corisande et Henri IV cesse quand le roi de France est à tous ses amours avec Gabrielle d'Estrées en 1592, qu'il fréquente depuis un an. Mais la duchesse de Guiche n'est plus la maîtresse officielle du roi.

Sans doute Henri IV, à 37 ans, fatigué par ses nombreux combats tant politiques que guerriers depuis longtemps, se lasse-t-il de chevaucher vers son amante, tout en bas dans le Béarn. Rendu à Mantes, il jette son dévolu sur Antoinette de Pons<sup>34</sup>, comtesse de la Roche-Guyon, place-forte catholique ralliée à son panache blanc et voisine de la ville dont il a fait la capitale provisoire de son royaume. Il lui déclame son amour dans une lettre du 28 mai 1590.

L'idylle ne dure pas ou a-t-elle vraiment commencé ? Toujours est-il que dix années plus tard, la comtesse de la Roche-Guyon, faite marquise de Guercheville par Henri IV, devient la première dame d'honneur de la jeune reine de France Marie de Médicis.

Après la comtesse de la Roche-Guyon, Gabrielle d'Estrées<sup>35</sup> est présentée à Henri IV en novembre 1590. Catholique, elle n'a que 17 ans et lui 20 ans de plus. Au début, elle refuse les avances du monarque, puis devient sa maîtresse officielle en 1591. Sa famille en profite grandement, dont son père fait gouverneur de l'Île-de-France et grand maître de l'artillerie.

A Mantes, Gabrielle d'Estrées loge dans un hôtel particulier<sup>36</sup> prêté par Nicolas Le Pelletier<sup>37</sup>, seigneur de Château-Poissy, près de Soindres, dans les Yvelines. Le 8 juin 1592, Henri IV la marie par souci des conventions au catholique Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt et gouverneur de Chauny.

La correspondance du roi à Gabrielle d'Estrées est soutenue lorsque celle-ci se tient à Mantes et que lui n'y est pas. De nombreux chroniqueurs se sont étendus sur ce sujet. Citons le courrier

---

<sup>32</sup> Diane d'Andoins (1554-1621), dite la « *belle Corisande* », maîtresse officielle d'Henri de Navarre, puis d'Henri IV de France de 1582 à 1590.

<sup>33</sup> Plume d'histoire. *Corisande confidente et maîtresse d'Henri IV*. En ligne.

<sup>34</sup> Antoinette de Pons, comtesse de la Roche-Guyon, puis marquise de Guercheville par Henri IV (1560-1632). Cité par Rodolphe Walter. *Gabrielle d'Estrées et Henri IV à Mantes*. Les Amis du Mantois. 9 février 1954.

<sup>35</sup> Gabrielle d'Estrées (1573-1599). Fille d'Antoine d'Estrées, baron du Boulonnais et marquis de Cœuvres, actuellement dans l'Aisne.

<sup>36</sup> L'immeuble se dressait entre la rue Nationale et la rue Thiers, détruit par les bombardements alliés en 1944.

<sup>37</sup> Nicolas Le Pelletier de la Houssaye, financier du roi contre la Ligue. Fait secrétaire du roi, de sa Maison et de la couronne de France et de ses finances.

du roi daté du 15 août 1591. Henri IV assiège Chartres et écrit au gouverneur de Mantes, Salomon de Béthune. Après lui avoir relaté sa situation militaire, il lui dit ceci : « *J'écris à ma maîtresse ; faites m'en tenir la réponse et l'assurez toujours de ma résolution à l'adorer* ». Autre correspondance du 19 avril 1593, cette fois de Mantes où le roi se tient à sa maîtresse en province, lui priant de le rejoindre : « *Dormez bien, mes belles amours, afin d'être gracieuse et fraîche à votre arrivée.* »

Les amours de Gabrielle d'Estrées et du roi à Mantes font l'objet de vers que rapporte Pierre de l'Estoile<sup>38</sup> dans son *Registre-journal du règne d'Henri IV* : Charmante Gabrielle/ Je vous fais mes adieux/ La gloire qui m'appelle/ M'éloigne de vos yeux. (...)

L'histoire retient également que le roi et sa maîtresse, chacun à une fenêtre de l'hôtel particulier de Château-Poissy, assistent à la grande procession catholique des Rogations<sup>39</sup> en 1593, amenée par Antoine de Gamache, prêtre doyen de la collégiale Notre-Dame. Défilent, sous les yeux de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées « *à la quatrième et cinquième croisée du troisième étage de l'hôtel de Château-Poissy, tous les ecclésiastiques, tant prêtres réguliers que séculiers, les religieux de l'abbaye de Gassicourt et ceux des Cordeliers.* » Pierre de l'Estoile relate que « *le roi avait la tête nue, bien qu'il ne fût pas encore catholique* ».

D'ordinaire, les protestants ne se découvrent pas devant une procession de l'Église de Rome. Or, cette attitude de Henri IV montre son cheminement vers la religion catholique, ce dont s'ombrent les réformés de sa Cour et sa sœur Catherine de Bourbon. En effet, le roi abjure sa foi protestante le 25 juillet de cette même année.

Le roi de France, retrouvant en Paris la capitale de son royaume, n'oublie pas pour autant Gabrielle d'Estrées. Il l'a fait mander en son palais du Louvre et divorcer du seigneur de Liancourt pour stérilité de leur mariage. Il l'adoube marquise de Montceaux, puis crée pour elle le duché de Beaufort. Il la dote solidement. Le 25 février 1594, le roi annonce publiquement que Gabrielle d'Estrées serait reine de France. Elle lui a donné trois enfants que le roi a reconnu : César de Bourbon, duc de vendôme, né à Coucy en 1594, pressenti comme dauphin par Henri IV ; Catherine-Henriette de Bourbon née à Rouen en 1595 et Alexandre de Bourbon né à Nantes en 1598.

Mais Marguerite de Valois, la reine légitime, séparée du roi depuis 1572, refuse de divorcer. D'autre part, le pape s'inquiète de célébrer une liaison adultère qui a produit trois enfants, même si Henri IV est rentré dans le giron de l'Église de Rome. En fait, le pape a un autre dessein, celui que le roi de France épouse une princesse italienne en la personne de Marie de Médicis.

Or, Gabrielle d'Estrées, enceinte de quatre mois du roi pour la quatrième fois, meurt subitement à Paris, le 10 avril 1599, après un somptueux dîner dans un hôtel particulier. Elle a droit à des funérailles royales et Henri IV porte le grand deuil, tout de noir vêtu, ce qui n'est pas permis à un roi de France. Au lendemain du décès de sa maîtresse, il écrit : « *Mon affliction est aussi incomparable que l'était le sujet qui me le donne. Les regrets et les plaintes m'accompagneront jusqu'au tombeau. La racine de mon cœur est morte et ne rejettera plus* ».

Cependant, le 8 mai 1599, Henri IV rencontre Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues âgée de 20 ans. 100 000 écus sont offerts à son père en échange de sa vertu. Le 1<sup>er</sup> octobre 1599, le roi promet le mariage à la demoiselle si elle accouche d'un enfant mâle dans l'année : « *Nous, Henri Quatrième, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, promettons et jurons devant Dieu, en foi et parole de roi, à messire François de Balzac, sieur d'Entragues, chevalier de nos ordres, que nous donnant pour compagne demoiselle Catherine Henriette de Balzac, sa fille, au cas que dans six mois à commencer du premier jour du présent, elle devienne grosse et qu'elle accouche d'un fils, alors et à l'instant nous la prendrons à femme et légitime épouse, dont nous solenniserons le mariage publiquement et en face de notre Sainte Église, selon les*

<sup>38</sup> Pierre de l'Estoile (1546-1611), auteur d'une chronique qui constitue une source unique pour l'étude historique des guerres de religion sous Henri III et Henri IV.

<sup>39</sup> Les jours de Rogation interviennent les trois jours avant le jeudi de l'Ascension dans le calendrier catholique.



*solennités en tel cas requises et accoutumées (...). Aussitôt après que nous aurons obtenu de notre Saint Père le pape la dissolution du mariage entre nous et Madame Marguerite de France, avec permission de nous marier où bon nous semblera ».*

Mais Henri IV épouse finalement la princesse italienne Marie de Médicis par contrat de mariage signé en mars 1600. Le mariage a lieu par procuration, à Florence, en l'absence du roi, le 5 octobre 1600. Cette union est avant tout dynastique et financière pour le roi de France. Son épouse est la petite-fille de l'empereur romain germanique Ferdinand 1<sup>er</sup> et apporte en dot la somme de 600 000 écus. Marie de Médicis est rapidement enceinte et met au monde le dauphin Louis, le 27 septembre 1601.

Néanmoins, Henri IV eut de Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues deux enfants : Henri de Bourbon né le 27 octobre 1601 et Gabrielle-Angélique de Bourbon née le 21 janvier 1603 que le roi légitimera. Par la suite, Jacqueline de Bueil (1588-1651) donne un fils à Henri IV en 1607, Antoine de Bourbon. Charlotte des Essarts enfante du roi deux filles en 1608 et 1609, Marie Henriette et Jeanne-Baptiste de Bourbon.

Charlotte de Montmorency est la dernière maîtresse officielle du roi de France qui la marie à Henri II de Bourbon, prince de Condé et neveu du roi. L'histoire retient que tous ces enfants sont élevés à la cour avec les six enfants légitimes d'Henri IV nés de Marie de Médicis.

## La conversion de Henri IV à Mantes

Mais avant d'être sacré roi de France à Chartres, Henri IV déploie une intense activité politique envers le parti protestant et les catholiques pas encore ralliés à lui, d'avril à juin 1593. Les états généraux, convoqués par la Ligue à Paris, n'ont pas réussi à désigner un successeur catholique à feu Henri III. Mais cette organisation catholique n'est pas morte et le roi d'Espagne escompte toujours que sa fille devienne la reine de France. Cependant, Henri IV sait que le pays est épuisé par ces interminables guerres de religion entre aristocrates d'un camp ou de l'autre et la Ligue divisée. En novembre 1592, s'y était ouverte une large brèche avec des pourparlers de paix entre l'assemblée municipale de Paris et le parti du roi.

A Mantes, le duc de Béthune conseille à Henri IV d'abjurer la foi protestante<sup>40</sup> : « *Sire, il ne faut plus tortionner (...). Avisez de choisir : ou de complaire à vos prophètes de Gascogne et retourner courir le guilledou en nous faisant jouer à sauve qui peut, ou de vaincre la Ligue qui ne craint rien de vous tant que la conversion (...) gagnant plus en une heure de messe que vous ne feriez en vingt batailles gagnées et en vingt années de périls et de labeurs.* » Dans son édit publié le 4 juillet 1591 dans cette ville, le roi y consentait déjà et pas qu'à demi-mots. Dans le cercle familial d'Henri IV, sa sœur, Catherine de Bourbon, pourtant active dans le parti protestant, en a parlé pareillement lors du Conseil du roi, le 7 mai 1593.

C'est effrayé que des ministres du culte protestant viennent en délégation rencontrer Henri IV pour raviver sa foi en la religion réformée. Le roi leur répond pour les rassurer : « *J'entre dans la maison, non pour y demeurer, mais pour la nettoyer. Je ne vous ferai point pire traitement que j'ai toujours fait jusqu'à aujourd'hui. Priez Dieu pour moi et je vous aimerai* ».

Or s'ouvre la conférence de Suresnes entre le parti du roi (huit délégués amenés par Renaud de Beaune, archevêque de Bourges) et la Ligue forte de douze représentants, en avril 1593. Ce même mois, se réunissent à Mantes des catholiques et des protestants qui paraphent une sorte de *modus vivendi*<sup>41</sup> porté à la Ligue de Paris.

Mais il reste à convaincre les irréductibles dans son propre camp, tels les ministres du culte réformé comme Esnard de Fontenay-le-Comte ou le poète Agrippa d'Aubigné, l'un des plus anciens frères d'armes du roi. Pour eux, il faut battre militairement la Ligue avec l'appui de l'Angleterre dans une ultime offensive. Henri IV demeurerait fidèle à la religion réformée et les catholiques modérés rallierait le camp des vainqueurs.

Le roi de France en décide autrement. Le 10 mai 1593, il écrit à plusieurs prélats catholiques pour les inviter à Mantes pour qu'ils l'instruisent dans la foi du pape. Ils pourraient alors recueillir sa conversion le 15 juillet prochain. Mais les protestants radicaux battent la province pour l'en empêcher, dans les rangs desquels figure Philippe Duplessis-Mornay. Pour couper court à cette rébellion, Henri IV consent à une conférence du parti réformé afin d'y transcrire leurs doléances en un programme politique. Le roi avait préféré une réunion à Vendôme, mais la cité de Mantes est privilégiée par les protestants.

Le 16 mai, Henri IV a beau proclamer que le parti protestant ne sera pas trahi à la Conférence de Suresnes, l'assemblée protestante se tient à Mantes en octobre de cette année. En effet, ce 16 mai, l'archevêque de Bourges annonce à Suresnes que le roi va se convertir au catholicisme pour « *apaiser les troubles dont souffre le royaume* ». Ce qui a pour conséquence que d'éminents prédicateurs catholiques à Paris rejoignent le roi à Mantes. De la même façon, les villes de Chartres, de Meaux et de Saint-Denis se rallient à Henri IV.

Mais la trêve ouverte par la conférence de Suresnes est violée par les ultras-ligueurs. Philippe Duplessis-Mornay est parti pour assiéger Poitiers, de même que le roi de son côté à Dreux. Pour cela, Henri IV taxe Mantes pour accomplir ces campagnes militaires. Le 10 juin 1593, il somme

<sup>40</sup> Philippe Erlanger. *La Monarchie française, 1515-1715, du roi-chevalier au Roi-Soleil*. 1971.

<sup>41</sup> *Modus vivendi* : expression latine définissant une manière de vivre en ensemble entre deux parties en litige.

Salomon de Béthune, gouverneur de la ville, d'obtenir de ses habitants « *promptement la somme de deux milles écus dans quatre jours au plus tard* ». Après avoir pris à la Ligue la ville voisine de Vernon, le roi écrit « *aux chers et biens aimés de Mantes* », le 13 décembre de cette année, pour obtenir 10 000 pains de munition et 12 onces de pois de qualité. Le 19 novembre, il réclame la fourniture de « *deux charretées tirées par quatre chevaux et garnies de deux bonnes tonnes de pain, avec de la nourriture pour les chevaux et des charretiers pour trois mois. Car tel est notre plaisir* ».

Quant à la volonté du roi d'abjurer définitivement la religion réformée, elle est déjà toute faite. Il l'écrit depuis Saint-Denis à Gabrielle d'Estrées restée à Mantes, le 22 juillet : « *Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux* ». Le dimanche 18 juillet 1593, Henri IV avait assisté dans Mantes à son ultime prêche protestant en tant que roi de France. Au cours de cet office religieux, le prédicateur, Antoine de la Faye<sup>42</sup>, l'enjoignit vainement de demeurer fidèle au protestantisme.

Le 25 juillet, Henri IV abjure solennellement la religion réformée en la basilique de Saint-Denis où il est reçu par l'archevêque de Bourges qui préside la cérémonie.

Henri IV a changé plusieurs fois de religion. Baptisé catholique, dès ses 6 ans, sa mère lui enseigne la religion réformée. Puis son père le prend à la cour de Paris où il renoue avec le catholicisme. Revenu près de sa mère, il redevient protestant jusqu'à son mariage et le massacre de la Saint-Barthélemy pour abjurer le protestantisme. Religion qu'il recouvre après sa fuite de la cour de France en 1576. Mais, en ce 25 juillet 1593, Henri IV sait pertinemment qu'il demeurera dans le giron de l'Église romaine jusqu'à sa mort. D'où l'expression qu'on lui prête à tort même si le fond est vrai : « *Paris vaut bien une messe.* »

*La Chronique de Mantes* signale une lettre adressée par Henri IV aux maire et échevins de cette ville, écrite à Saint-Denis, le jour de sa conversion. Le roi rappelle la promesse de se convertir lors du décès de Henri III et celle-ci n'a été retardée que par la faute de ses ennemis. Ce dont on peut douter. Après l'instruction à la foi catholique par des prélats et docteurs de l'Église, il dit avoir été inspiré par l'Esprit Saint pour vivre et mourir au sein de l'Église romaine. Dès lors, il affirme son autorité de « *roi très chrétien* » et « *reconnait l'Église catholique apostolique et romaine être la vraie Église de Dieu pleine de vérités* ».

Les Archives de Tours détiennent ce même courrier adressé aux édiles de cette ville. Sans aucun doute, d'autres cités l'ont reçu également et la Ligue est déstabilisée, elle qui faisait de la religion réformée du roi un *casus belli*.

Mais la députation des églises réformées de France se tient toujours à Mantes et est présidée par le prédicateur Esnard, un irréductible protestant. Deux cahiers de doléances sont formulés : l'un de 104 articles sur la politique, l'autre de neuf articles pour des faits exclusivement particuliers<sup>43</sup>.

Mais cette assemblée est dénommée par les chroniqueurs *la dispute de Mantes* entre le roi et cette députation. En effet, au lieu de promettre le statut légal qu'elle espère, le roi se contente de lui offrir la remise en vigueur de l'édit de Poitiers, qui avait mis fin en 1577 à la sixième guerre de Religion. Très restrictif, le texte royal est fort éloigné des 104 articles du cahier de doléances. La déception est grande à la mesure des espoirs conçus lorsqu'Henri de Navarre était monté sur le trône de France.

C'est en juillet 1594, à Sainte-Foy, dans le sud-ouest du royaume, que se retrouveront les députés réformés pour y tenir une nouvelle assemblée<sup>44</sup>. Seront réactivés les réseaux politiques

---

<sup>42</sup> Antoine de la Faye : né à Châteaudun en 1540 et mort à Genève en 1615, ville dans laquelle il s'exile de France. En 1587, la Compagnie des pasteurs de France le charge d'écrire la préface de la *Bible protestante*. En 1594, le synode de Montauban le désigne pour répondre à toutes les controverses diligentées par les théologiens catholiques.

<sup>43</sup> Hugues Daussy. *Le combat politique de Duplessis-Mornay*.

<sup>44</sup> Cité par le Musée international protestant.

et militaires des huguenots, mis en sommeil à l'avènement de Henri IV. Le but poursuivi n'est pas de menacer le roi d'une nouvelle guerre civile, mais plutôt de démontrer leur détermination à défendre fermement leurs intérêts. Henri IV reçoit les envoyés de l'assemblée avec froideur, ne leur accordant une audience qu'après les avoir fait patienter pendant trois mois. Il les assure de son affection paternelle, mais ne leur accorde rien, se contentant de renouveler ses offres de Mantes, qu'il considère comme définitives.

Henri IV est fort de la reconquête pacifique de son royaume. Après sa conversion au catholicisme, il a accéléré le ralliement des villes et provinces qui étaient favorables à la Ligue. Il a multiplié les promesses envers la noblesse catholique. Les cadeaux offerts se montent à 25 millions de livres, ce qui entraîne l'augmentation de l'impôt de la taille par 2,7. Des révoltes de croquants ont lieu dans quelque région huguenote. Or jamais l'aristocratie protestante n'y participe.

Le 25 février 1594, Henri IV se fait sacrer roi de France dans la cathédrale de Chartres, les ligueurs de la ville lui ont ouvert les portes de la cité. Le duc de Mayenne abandonne définitivement la capitale qui ouvre ses portes à Henri IV le 22 mars 1594.

Mais en revenant de Chartres, sacré roi de France, Henry IV s'arrête à Mantes le 27 février 1594. Il va tenir dans la collégiale Notre-Dame le premier chapitre de son règne de l'ordre du Saint-Esprit. Il en adoube chevaliers deux de ses plus fidèles compagnons catholiques : Arnaud de Beaune, archevêque de Bourges, et Charles de Gontaut-Biron, maréchal de France.

Fondé le 31 décembre 1578 par Henri III, l'ordre du Saint-Esprit est l'ordre de chevalerie le plus prestigieux de la monarchie française. La direction en est réservée au roi en tant que *Souverain Grand Maître*. Si Renaud de Beaune, également grand aumônier de France par Henri IV, reste fidèle au roi, Charles de Gontaut-Biron va trahir le souverain au profit du roi d'Espagne. Il en est décapité le 31 juillet 1602 à la Bastille.

S'était achevée l'histoire de Mantes comme capitale du royaume de France avec la déclaration de Henri IV paraphé dans cette ville, le 27 décembre 1593. Il promet<sup>45</sup> « *pardon à ceux qui se retireraient dans le délai d'un mois du parti des rebelles, c'est à dire de la Ligue* ».

La garnison de la ville fait cortège à Henri IV jusque dans Paris. Le soir du 22 mars 1594, Henri IV écrit à la municipalité de Mantes pour lui dire toute sa reconnaissance durant tout le temps qu'il y logea. Il raconte dans son courrier les événements du jour, sa réception au Louvre, « *la mort de deux ou trois insensés, le départ des Espagnols et la Bastille qui tient encore. Mais il n'y a qu'une garnison ordinaire et l'artillerie ni les munitions n'y sont point* ».

Finalement, ce n'est, le 17 septembre 1595, que le pape Clément VIII abolit l'excommunication frappant Henri IV et le proclame « *roi Très Chrétien* ». Fin politique, le pape évite l'humiliation de se rendre à Rome afin de se prosterner à ses pieds. Les cardinaux français, Arnaud d'Ossal et Jacques Davy du Perron, accomplissent ce geste de soumission à sa place. Ce n'est nullement un geste de clémence, la papauté espère que Henri IV convole en justes noces avec Marie de Médicis, princesse de la noblesse italienne.

En France, la Ligue est définitivement vaincue à la bataille de Fontaine-Française, le 5 mai 1595, en Bourgogne. A la tête de soldats ligueurs et espagnols, le duc de Mayenne est battu dans son dernier fief en France. L'Espagne ne signe la paix avec la France que le 2 mai 1598, après la bataille d'Amiens en 1597, combat dans lequel le duc de Mayenne affronte son ancien allié sous les couleurs de Henri IV.

Charles de Lorraine, duc de Mayenne, avait fait acte solennel de soumission au roi de France en novembre 1595. Par l'édit de Folembray (janvier 1596), le duc Mayenne et ses défunts frères, les ducs de Guise, sont lavés de l'accusation de régicide à l'encontre de Henri III. Plus une belle compensation financière, la remise de trois places de sûreté pour six ans et le maintien de son

---

<sup>45</sup> Cité par François Gerber dans *Mantes ville royale*, d'après Agrippa d'Aubigné dans son *Histoire universelle*.

titre honorifique de grand chambellan de France, cela assure une sortie plus qu'honorable au chef de la Ligue qui se voyait roi de France.

La veuve de feu Henri III se trouve plus encore douloureusement attristée par cette clémence royale.

## Justice pour Henri III

Depuis l'assassinat de son époux Henri III en 1589, Louise de Lorraine ne cesse de réclamer la justice à Henri IV qui lui a succédé sur le trône de France. Le lendemain de la mort de Henri III, le nouveau roi de France faisait rédiger des lettres aux principales villes du royaume dans lesquelles il proclamait que Dieu l'appelait à la couronne de France et où il jurait de faire justice du régicide.

Comme aucune action judiciaire ne se déroula à cet effet, la veuve d'Henri III rappela régulièrement ses engagements à Henri IV dans sa correspondance. Lorsque le roi annonce sa conversion au catholicisme, la reine douairière veut hâter la procédure judiciaire pour empêcher un accord innocentant le duc Mayenne en échange d'une trêve, voire de sa soumission au roi. Elle fait intervenir son chancelier et son avocat par une requête solennelle devant le Conseil du roi se tenant à Mantes, le 12 janvier 1594. Henri IV promet une « *justice exemplaire* » et la cérémonie de justice se tient dans la collégiale Notre-Dame, le 20 janvier. Le roi y est présent.

Pierre de l'Estoile, dans son *Registre-journal sur le règne d'Henri IV*, en est le chroniqueur. Louise de Lorraine est représentée par son avocat Louis Buisson et Jacques de la Guesle est le procureur du roi. Louise de Lorraine exige la « *juste punition, non telle que mérite un si détestable crime : mais pour le moins la plus exemplaire en horreur de tourments et supplices que l'on peut apporter à la souvenance d'un si énorme forfait* ». La condamnation à mort par écartèlement d'Edme Bourgoing, prieur des Jacobins de Paris et guide spirituel de Jacques Clément, l'assassin de son époux, ne l'a pas satisfaite. Par son avocat, elle demande la justice contre les véritables commanditaires de cet assassinat que sont le duc de Guise et ses deux frères dont le dernier survivant de cette fratrie est le duc de Mayenne.

Henri IV trône sous un dais de drap d'or frisé et sur une chaise couverte pareillement, au-dessus de trois degrés où sont assis ses officiers, les parlementaires et la cour du roi. Une haie de soldats de la garde royale protège cette noble assemblée. Devant, assis derrière une table recouverte de velours, se tiennent les magistrats et les secrétaires d'État. Le peuple de Mantes pénètre dans la collégiale à la suite de Louise de Lorraine, de son avocat et de sa cour. Notre-Dame avait été fermée depuis l'angélus d'hier soir pour que les Mantais ne viennent pas s'y entasser avant l'heure du procès.

Le choix de la collégiale est politique. Mantes est la première cité importante de l'Île-de-France ralliée au roi. Et les grandes dimensions de l'église permettent un imposant rassemblement de gens, quasiment tous catholiques, qui reconnaissent dans Henri de Bourbon le légitime roi de France.

L'avocat réclame l'affichage du nom des accusés sur les portes des églises du royaume, ainsi que sur des poteaux dans les ports de mer, sur les ponts et les passages des fleuves et rivières. Il demande que tous les couvents dominicains organisent une procession et un service solennel à la mémoire de Henri III. Il exige que l'appellation de Jacobin disparaisse. Quant au couvent de Paris, dont Clément est issu, il doit être remis à un autre ordre religieux choisi par Louise de Lorraine.

Le procureur du roi fait l'éloge longuement du souverain défunt dont la « *bonté* » fut réduite au silence par son assassin Jacques Clément. La cérémonie de justice est alors suspendue pour célébrer une messe en présence du roi, de son gouvernement, de sa cour et de celle de la reine Louise de Lorraine. Celle-ci est revêtue d'une robe de grand deuil dont la traîne s'allonge dans la collégiale, portée par trois suivantes que sont madame de Nevers, mademoiselle sa fille et madame de Rohan. Son cortège de serviteurs, d'officiers et de dames sont également vêtus de noir. La reine douairière a pris place sous un dais en velours noir.

Le procès reprend et l'avocat de Louise de Lorraine plaide qu'aucune grâce n'intervienne à l'encontre du duc de Mayenne et de la duchesse de Montpensier, veuve du duc de Guise qui ont commandité le geste assassin du moine des Jacobins de Paris. Le procureur du roi, prenant la

parole, demande aux magistrats la juste réparation du crime et une justice exemplaire contre les régicides pour dissuader d'autres éventuels attentats, sous la « *grandeur et dignité royale* » d'Henri IV qu'il dit « *l'élu de Dieu* ».

Finalement, le tribunal ne condamne que le moine Clément de régicide, avec l'Espagne qui finance les révoltés pour « *s'établir sur les cendres du royaume.* » La justice du bon roi Henri n'ouvre donc aucune enquête supplémentaire. Maigre consolation pour la veuve de Henri III, le roi de France déclare la guerre à l'Espagne, discréditant de fait les ligueurs encore alliés à Philippe II. Mais les négociations avec le duc de Mayenne, la déclaration de l'innocence du duc de Guise et de ses deux frères, vont lui rester sur le cœur, Henri IV rechignant d'autant plus de financer l'inhumation de son époux en la basilique de Saint-Denis.

Ce n'est que lorsque François Ravaillac assassine le roi de France, que Louise de Lorraine obtient que son royal époux défunt rejoigne la basilique quelques jours avant les funérailles de Henri IV en cette même église.

## Paris capitale du royaume

Avant de quitter Mantes pour Paris, qui devient la capitale définitive de la France, Henri IV tente une fois de plus d'obtenir son divorce de la reine Margot. Mais celle-ci refuse une fois encore. Henri songeant à épouser sa maîtresse Gabrielle d'Estrées, Marguerite de Valois, sœur du défunt Henri III, refuse de cautionner un remariage déshonorant et lourd de risques pour sa personne. Elle exige que la future épouse soit « *une princesse de sa qualité* ».

Après la mort de Gabrielle d'Estrées, elle consent à divorcer, informée du dessein papal avec la princesse italienne Marie de Médicis. Marguerite de Valois reçoit de fortes compensations financières (une pension de 50 000 livres et 250 000 écus pour honorer ses dettes) et le droit de conserver l'usage de son titre royal. Henri IV lui avait écrit cette lettre<sup>46</sup> depuis Mantes, dont l'extrait suivant : « *Je vous prie, M'amie, que le plus tôt que vous pourrez, vous m'envoyez la procuration que vous savez, et y ajouter les mots que j'ai donné charge audit Erard de vous mander, pour ce qu'ils sont nécessaires pour faciliter la poursuite de ce que vous savez. (...)* ». Clément VIII prononce la bulle d'annulation du mariage le 24 octobre 1599. Henri IV épouse un an après Marie de Médicis qui, neuf mois plus tard, lui donne un fils, le futur Louis XIII.

Henri IV est donc entré triomphalement dans Paris le 22 mars 1594. Cela est dû à sa conversion au catholicisme, à l'affaiblissement considérable de la Ligue, à la fatigue du peuple par ces éternelles guerres de Religion qu'il subit plus qu'il ne les ordonne. La somme considérable, versée par le roi, à Charles de Cossé-Brissac, gouverneur de la capitale, pour qu'il accepte une soumission paisible, compte également. Celui-ci avait été nommé gouverneur de Paris par la Ligue dirigée par le duc de Mayenne.

On retrouve dans le premier Conseil du roi dans la capitale les protestants de son gouvernement à Mantes et natifs du Mantois que sont Maximilien de Béthune, Philippe Duplessis-Mornay et Nicolas de Harlay.

Quelques mois plus tard, le roi de France accorde à la ville de Mantes des lettres patentes, pour remercier la fidélité de ses habitants durant quatre années passées dans leurs murs. Elles sont données « *à Paris au mois de janvier de l'an de grâce 1595 de notre règne le sixième* ».

Mais ces lettres patentes ne confirment que celles paraphées par les rois de France précédant Henri IV. De fait, aucun droit nouveau n'est attribué à la ville de Mantes.

Ainsi, en 1150 et 1165, Louis VIII, puis Philippe-Auguste en 1201, 1204 et 1211, ordonnaient que seuls les ecclésiastiques et nobles de Mantes pouvaient vendre du vin.

En 1256, Saint Louis, puis son fils Philippe III en 1281, octroyait le droit de chasse de Mantes jusqu'aux terres de la seigneurie de Rosny.

En 1376, Charles V permettait à Mantes de pourvoir à des offices et métiers pour tirer du profit de ces affaires.

En 1496, Charles VIII établissait dans la ville un marché franc de tout péage chaque mercredi, tous ces droits et privilèges confirmés en 1567 par Charles IX, frère d'Henri III.

Mais Henri IV, dans ses lettres patentes à « *Nos chers et bien aimés, les pairs et maires et échevins, manants, habitants de notre ville et communauté de Mantes* », oublie de mentionner les toutes premières octroyées par Louis VI en 1110 et confirmées par Louis VII en 1150, stipulant en son premier paragraphe : « *Que tous ceux qui demeureront dans cette communauté, demeurent par droit perpétuel, hommes libres, et exempts de toute taille, injuste détention, emprunt et de toute exaction, quelles qu'elles soient* ». C'est la première charte communale<sup>47</sup> pour Mantes établie par un roi de France.

Cependant, au printemps 1604, le roi fait établir une manufacture de soie dans le château de Mantes avec « *d'excellents ouvriers venus d'Italie que sa Majesté avait venir exprès en France,*

<sup>46</sup> André Lamandé. *Lettres d'amour et de guerre du roi Henri IV*. Éditions d'Utovie. 1987.

<sup>47</sup> *Recueil des Ordonnances des Rois de France de la troisième race*.



*avec grandes quantités de ver à soie, moulins et autres instruments servant à la manufacture des draps de soie* ». Ensuite, par une ordonnance royale, des mûriers blancs et noirs sont plantés dans tout le bailliage de Mantes pour nourrir les vers à soie et une instruction est offerte « *pour apprendre la manière de les cultiver.* »

Le 7 avril 1608, Henri IV fait établir à Mantes trente ménages flamands pour fabriquer de la toile. Ils sont dotés de 50 000 écus et exemptés de taille durant 10 ans.

Or, dès la mort du souverain en 1610, Marie de Médicis, régente de la couronne de France, Louis XIII étant mineur, n'accorde plus aucune subvention à ces deux entreprises. Elles périclitent, puis s'arrêtent.

## Mort de Henri IV

Le 14 mai 1610, le roi est assassiné dans Paris par François Ravaillac, un catholique rigoriste. Ce jour-là, entre 10 et 11 heures du soir, un courrier parvient à Mantes informant que le roi a été frappé de plusieurs coups de couteau par « *le nommé Ravaillac* ». Dès l'aube, après une procession en ville, on prie dans la collégiale Notre-Dame pour la santé du roi. Mais à 10 heures du matin, la mort officielle du roi est proclamée. A 4 heures de l'après-midi, Mantes apprend que le dauphin Louis est roi de France par le parlement de Paris et que sa mère assure la régence jusqu'à sa majorité.

Bien auparavant, le 19 septembre 1597, Salomon de Béthune, gouverneur de Mantes, mourait de ses blessures à Beauvais, lors du siège d'Amiens. Henri IV avait écrit à son frère, Maximilien de Béthune, pour lui apprendre le décès de son frère et qu'il l'adoubait nouveau gouverneur de Mantes, « *car je veux vous gratifier en tout ce que je pourrai.* »

Mais Marie de Médicis, régente de France, décharge le duc de Sully de toutes ses fonctions à la cour. Il a démissionné du Conseil de régence. Le protestant n'accepte pas que la reine-mère noue des alliances avec Philippe II, le très catholique roi d'Espagne, hier ennemi de la France. Il déteste également l'emprise de Concini<sup>48</sup> sur Marie de Médicis dans les affaires du royaume. Maximilien de Béthune ne conserve que le gouvernorat de Mantes, charge cependant héréditaire pour sa famille.

De ce fait, les de Béthune sont gouverneurs de la ville jusqu'en 1729. Le 2 février de cette année, décède à Paris Maximilien VI-Henri de Béthune, duc de Sully, sans descendance. Il a vendu le marquisat de Rosny au comte Jean-Antoine-Olivier de Sénozan en 1718. Le duché de Sully passe à la branche des ducs et comtes d'Orval.

Le 26 janvier 1611, Sully remet donc à la reine-mère ses charges de surintendant des finances, de capitaine de la Bastille et de grand maître de l'artillerie. Le 27 janvier, il reçoit à titre d'indemnité la somme de 300 000 livres et le 20 mai une augmentation de pension qui passe de 24 000 livres à 48 000 livres par an.

Outre le duché-pairie de Sully, Maximilien de Béthune est toujours marquis de la seigneurie de Rosny. A la mort de son père, il en a hérité, charge à lui de donner une compensation financière à ses deux frères cadets : Salomon et Philippe. Selon la coutume, leur sœur Jacqueline n'hérite que de terres secondaires hors de Rosny.

Les terres et seigneuries de Rosny et de Villeneuve-en-Chevrie<sup>49</sup> consistent en un château-fort, celui des Beurons, avec une tour carrée et entouré de fossés, d'un pont-levis, haute et basse-cour, pressoirs, granges, étables, jardins et prés clos, avec haute, moyenne et basse justice sur les sujets, un cens de deux-cents livres plus des poules et chapons, douze cents arpents de bois et de taillis, trente arpents d'îles et de prés, huit à neuf arpents de vigne, deux cents arpents de terres labourables. A la mort du père de Maximilien de Béthune, était établi pour la garde du domaine dans une maison « *noble homme Robert de Saint-Vibert, écuyer, aux gages de vingt livres par mois, et six soldats aux gages de dix livres tournois*<sup>50</sup> ».

Le 29 avril 1615, la Porte de Rosny, que Maximilien de Béthune et Henri IV avaient grandement fortifiée, va être démantibulée sur ordres de la régente. L'armement, qui défendait cette porte, est décrite lors de sa démolition dans *La Chronique de Mantes*<sup>51</sup>. Elle contient seize pièces de gros canons et deux petites montées sur roues et affût, cinq à six milles livres de poudre à canon, quantité de boulet en fonte et quantité de mèches et balles de plomb pour armer

---

<sup>48</sup> Concino Concini : né à Florence en 1559 et assassiné à Paris en 1617. Maréchal et marquis d'Ancre. Favori de la reine-mère et époux de sa confidente. Sa grande influence politique auprès de la régente lui vaut l'opposition du jeune Louis XIII et de ses courtisans qui le font assassiner.

<sup>49</sup> Actuellement commune voisine de Rosny-sur-Seine.

<sup>50</sup> Isabelle Aristide. *La fortune de Sully*. En ligne.

<sup>51</sup> Écrite par Alphonse Durand et Eugène Grave, déjà citée en référence.

quinze cents hommes à cheval et six milles hommes à pied, avec quantité de grenades et autres artifices tant pour défendre que pour attaquer.

De plus, lors des travaux organisés place de la République à Mantes en 1998, des vestiges sont découverts, démontrant que la Porte de Rosny était l'endroit le plus fortifié de toute la ville<sup>52</sup>. L'épaisseur des murs atteignait 3, 60 mètres environ. Mantes sous domination anglaise, entre 1439 et 1433, la porte était munie d'un pont-levis et d'une double herse, et les premières canonnières dans les murs datent de cette époque.

Les archives municipales de Mantes conservent un document unique pour l'étude des fortifications et l'activités des hommes chargés de leur entretien : le « *Chouquet* », livre de comptes exposant les phases de constructions et les modifications apportées à l'enceinte, provenant d'une taxe sur le vin. D'autres taxes s'agrègèrent au Chouquet pour financer les fortifications et leur entretien, mais aussi les fossés et le guet. Ainsi, au fil des ans, les fortifications furent financées par les Mantais.

Mais le 29 avril 1615, ordre est donné à Maximilien de Béthune, duc de Sully et gouverneur de Mantes, de démantibuler l'imposante Porte de Rosny. Il quitte Paris et son hôtel particulier rue Saint-Antoine pour se déplacer en personne à Mantes et superviser la destruction

L'ordre royal répond à deux critères : le cardinal Richelieu au pouvoir ne veut plus des citadelles surarmées dans le royaume et la reine-mère, régente du royaume, a avalisé la construction d'un couvent de Capucins et de leur église sur « *le faubourg de Limay* »

Le 26 février 1614, la reine-mère s'était effrayée pour elle et son fils le roi, toujours mineur. Elle avait envisagé se retirer dans Mantes avec Louis XIII. Sous son ordre, la citadelle fut mise en état de guerre.

Cette année-là, intervint la *Révolte des Grands* conduite par le prince de Condé<sup>53</sup>, successeur direct à la couronne de France si Louis XIII venait à décéder. Les princes de sang s'opposaient à Marie de Médicis et à son conseiller Concini, notamment au mariage de Louis XIII avec l'infante d'Espagne Anne d'Autriche.

Finalement, après plusieurs pourparlers, un traité avait été conclu entre le prince de Condé et la régente le 15 mai 1614 : les pensions des princes de sang seraient considérablement augmentées ; l'alliance matrimoniale avec l'Espagne était suspendue et les états généraux furent convoqués<sup>54</sup>. Le cardinal de Richelieu avait été appelé au gouvernement, même si Marie de Médicis conservait Concini comme conseiller. Richelieu allait mettre au pas les Grands du royaume et faire raser 2 000 places-fortes inutiles pour la défense du royaume et depuis lesquelles les princes de sang se rebelleraient. Les fortifications de Mantes ne seraient pas rasées, mais son armement réquisitionné par le roi.

Maximilien de Béthune vint à Mantes pour commander la destruction de la Porte de Rosny à monsieur des Barres, lieutenant du roi et commandant la garnison. Mais survint également François-Pierre de Bérouville, grand prévôt de Paris, qui fit transporter armes, canons, poudre et munitions à l'Arsenal de la capitale. A l'évidence, Maximilien de Béthune, duc-pair de Sully et gouverneur de Mantes, n'était plus grand maître de l'artillerie royale. Et avec la démolition qui débuta, la Porte de Rosny fut ouverte après avoir été close depuis sa construction.

Concernant l'édification d'un couvent de Capucins et de leur église dans le faubourg de Limay, Marie de Médicis, dès le début de sa régence, s'était portée garante de l'édit de Nantes publié par son époux Henri IV en 1598. Mais l'Église se faisait pressante pour réduire en Île-de-France des communautés protestantes et en son sein, l'ordre des Capucins est l'un des plus exaltés pour activer la *Contre-Réforme* dont l'objectif vise à faire disparaître le protestantisme.

---

<sup>52</sup> Revue archéologique d'Île-de-France. N°2. *Les vestiges de la porte de Rosny*.

<sup>53</sup> Henri II de Bourbon-Condé (1558-1646).

<sup>54</sup> Pour la préparation des états généraux, les représentants du clergé, des nobles et du tiers-état du bailliage de Mantes se réunissent dans cette ville, le 16 juillet 1614.

Ainsi, l'Église se dote-t-elle d'outils matériels et spirituels pour reconquérir des territoires acquis à la religion réformée.

A Paris, depuis 1574, les Capucins sont installés dans l'ancien hôtel des Coquilles, rue Saint-Honoré, que Catherine de Médicis fit agrandir et offrit à l'ordre religieux. Marie de Médicis, régente du royaume, lui accorde autant de faveurs.

Le quatrième dimanche avant Noël 1614, un Capucin de Paris, le père Léon, vient donc prêcher à Mantes et la chronique dit qu'il enthousiasme son auditoire. Fort de ce soutien, l'ordre des Capucins écrit aux notables tant civils que catholiques mantais pour demander à s'installer « *en la ville ou faubourg d'icelle pour y faire bâtir un monastère* »<sup>55</sup>.

Une réunion se tient le 28 décembre 1614. Elle rassemble le clergé de la ville, les membres de la justice, Eustache Apoil, maire de Mantes, et ses échevins, un ancien magistrat municipal et d'anciens échevins, ainsi que des notabilités catholiques du faubourg de Limay<sup>56</sup>. Cette assemblée a voix délibérative pour accepter ou refuser la demande des Capucins. Ce projet d'édifier un couvent est défendu par le père Léon, ce que l'assemblée accepte, sauf deux exceptions. Or Mantes n'est pas choisie. En revanche, est offert aux Capucins un grand terrain clos de murs d'une superficie d'un arpent, qu'ils dénomment « *Clos de l'Assomption* », dans le village de Limay.

Le choix est politique et religieux. Les édiles de Mantes revendiquent ainsi que cette paroisse n'est qu'un faubourg de leur ville. De plus, dans Limay, s'érige un temple protestant pour une communauté d'environ 80 personnes. Le protestantisme est soutenu par Maximilien de Béthune et son père, François, marquis de Rosny, avait donné l'exemple dans la région. Des maîtres potiers d'étain, confrérie majeure dans Mantes, avaient abjuré le catholicisme en son temps. En 1614, le duc de Sully, son fils, est toujours un huguenot rigoriste.

Le terrain proposé, propriété du sieur d'Amonville et du chapitre de la collégiale de Mantes, jouxte le temple protestant. Fort de tout ceci, les Capucins sollicitent des lettres patentes de la régente Marie de Médicis pour s'installer. De prime abord, cette dernière refuse. Garante de l'édit de Nantes, cette installation d'un monastère capucin voisin du prêche protestant provoquerait rixes et séditions entre catholiques et réformés. Isaac Chorin, pasteur de la communauté réformée, écrit au Louvre que l'édification d'un couvent si près de leur prêche « *apporterait de la confusion et du scandale* ». Mais l'ordre des Capucins insiste auprès de la reine-mère.

Finalement, Marie de Médicis, quoique protectrice des Capucins, leur écrit son refus. Une ambassade de l'ordre religieux est alors envoyée à Mantes : le père Léonard, l'un des supérieurs des Capucins, et des coreligionnaires sont logés par le doyen de la collégiale mantaise. Les capucins et l'Église de Mantes décident non pas de poser la première pierre, mais de prendre possession du terrain en y érigeant une croix, dans l'attente de jours meilleurs.

Le dimanche 26 avril 1615, bénite par le doyen de la collégiale de Mantes, ladite croix est portée en grandes pompes au-devant d'une procession vers le clos de l'Assomption à Limay. En août 1615, Marie de Médicis accepte l'installation des Capucins dans cette paroisse. La première pierre est posée le dimanche 4 octobre. Eustache Apoil, maire de Mantes, est présent et la pierre est ainsi gravée : « *Sous le règne de Louis XIII, en 1615, cette pierre a été posée par les habitants de Mantes.* »

Le jeudi 29 avril, les Capucins participent activement à la démolition de la Porte de Rosny dont les matériaux, pierres, charpentes et tuiles, leur ont été promis pour édifier un monastère et leur église. Dès le début de l'année 1623, 12 moines sont installés dans le couvent. L'évêque de Chartres consacre l'église le 25 juillet 1623. L'évangélisation de la communauté protestante de Limay débute. Elle s'achève par la destruction du temple le 21 octobre 1685, trois jours après

---

<sup>55</sup> Cité par Édouard Fosse dans *Histoire de Limay des origines à nos jours*, d'après les Archives des Capucins à Paris.

<sup>56</sup> Limay est érigée en paroisse dépendant du couvent des Célestins et non en commune comme Mantes. Celle-ci considère le village comme un faubourg qu'elle entend s'approprier.

la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV. La religion réformée est interdite en France et des soldats s'installent dans des familles protestantes du Mantois. A Limay, on recense 18 abjurations dès le 8 novembre, 15 le 22 novembre et 18 le 27 novembre. Début décembre, la liste des religionnaires ne s'établit plus qu'à 8 hommes, 13 femmes et 32 enfants.

## La reine à Mantes

Le 16 août 1603, Marie de Médicis était venue à Mantes avec son époux Henri IV et toute leur cour. Ils revenaient de Rouen. Le roi tint son Conseil dans le château de Mantes. Le jour d'après, ils furent invités par le duc de Sully dans son nouveau château définitivement construit en 1598 à Rosny-sur-Seine. Durant qu'il était aux affaires du royaume, Maximilien de Béthune avait confié la direction des travaux à son épouse, Rachel de Cocheilet<sup>57</sup>. Veufs, ils s'étaient mariés en secondes noces à Mantes le 18 mai 1592.

Rachel de Cocheilet avait connu le vieux château familial des Beurons qu'un ancêtre de son époux, Jean de Béthune, avait hérité en dot de son mariage avec Anne de Melun en 1529. C'était un petit château isolé dans la forêt de Rosny, à plus de deux kilomètres du bourg actuel de Rosny-sur-Seine. Henri IV vint s'y reposer après sa victoire à Ivry et avant de faire son entrée dans Mantes en 1590. Ce fut-là que naquit le futur duc de Sully, le 13 décembre 1559.

Le nouveau château ne ressemble en rien au premier. Il n'est pas fortifié ni isolé en pleine forêt. Il jouxte la route qui conduit à Rouen et se situe en bordure de Seine, à découvert.

Le château de Rosny-sur-Seine est bâti en briques et pierres selon le goût de l'époque avec un plan en U comprenant un corps de logis central flanqué de deux pavillons terminés par deux ailes en retour d'équerre, elles-mêmes terminées par des pavillons. La cour d'honneur est fermée par un mur bas avec portail et fossés. Ce plan carré autour d'une cour permet de distribuer les salles et appartements autour d'un grand escalier. Le *supplément à la vie de Sully*, édité à Londres en 1745, le décrit ainsi : « *Personne n'ignore que c'est lui (Sully) qui a fait bâtir en entier le Château de Rosny, à fossés secs, extrêmement larges. Chose très rare en ce temps-là, il y fit cette belle terrasse, qui règne le long de la Seine, dans une longueur prodigieuse, & ces grands jardins, remplis de bosquets & grottes, qui jettent de l'eau* ».

Ce dimanche 17 août 1603, il fait extrêmement chaud sur le Mantois. La canicule est à son comble lorsque le roi, son épouse et sa cour s'acheminent vers le château de Sully, à quelque quatre kilomètres de celui de Mantes. Mais sur les cinq à six heures du soir, un orage violent, accompagné de coups de tonnerre et de grêle en abondance, se déverse sur Rosny. Jamais, dit la *Chronique de Mantes*, mémoire d'homme ne vit tant d'eau, de grêle et de vent en cette saison. Le château de Sully en est tout bouleversé, à imaginer que les éléments de la nature vont l'emporter.

Des ravines se forment tout autour des bâtiments et dans la cour d'honneur. Les offices du château en sont inondés et le souper, apprêté pour le roi et la reine, détruit. Marie de Médicis échappe à une noyade certaine parce qu'un paysan la porte sur les épaules pour l'extraire d'un torrent impétueux.

Le lendemain matin, la clémence du temps recouvrée. Henri IV pousse le duc de Sully à chevaucher ensemble dans les alentours. Le roi est persuadé qu'on a brisé des digues afin de le faire périr.

Avec cet épisode, se termine *Mantes-la-Jolie capitale de la France sous Henri IV*.

La ville reprendrait un peu de lustre lorsque la Révolution française en fit une sous-préfecture de Seine-et-Oise. Mais en 1926, la III<sup>e</sup> République la redescendit au niveau d'un simple chef-lieu de canton. Finalement, ce fut le gouvernement de Philippe Pétain qui lui rendit son rang de chef-lieu d'arrondissement en 1943. Mais ceci est une autre histoire.

---

<sup>57</sup> Rachel de Cocheilet (1578-1659) apporte en dot la somme de 25 000 livres, devant maître Thibault, notaire royal.

## Sources

- Conférence audiovisuelle et actes du colloque *Les rois de France et les Yvelines*. 11 octobre 2004. Roger Colombier. *Heurs et malheurs d'un roi de France à Mantes : Henri IV*.
- Pierre de l'Estoile. *Registre-journal du règne de Henri IV*.
- J. Guadet. *Lettres-missives de Henri IV de 1567 à 1610*. 1892. BNF.
- Paul Poirier. *Histoire et description de Mantes et environs*. 1890. BNF.
- Ministère de la Culture et de la Communication. *Henri IV le règne interrompu*. En ligne.
- Alphonse Durand et Eugène Grave. *La Chronique de Mantes*. 1933.
- Vincent Bourselet et Henri Clérisse. *Mantes et son arrondissement*. 1933.
- Les nombreux articles parus dans les bulletins des *Amis du Mantois*.